

---

# Chapitre 4

---

## Revue et analyse des stratégies nationales d'investissements et des politiques agricoles en Afrique du Centre : Cas du Cameroun\*

Valantine ACHANCHO<sup>1</sup>

---

\* Référence exacte : Achancho, V. (2013), **Revue et analyse des stratégies nationales d'investissements et des politiques agricoles en Afrique du Centre: Cas du Cameroun**, Dans : *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, A. Elbehri (ed.), FAO/FIDA.

---

<sup>1</sup> Socio-économiste, précédemment auprès du Ministère de l'Agriculture, est cadre auprès du FIDA basé à Yaoundé, Cameroun. Cette étude a été préparée dans le cadre du projet FAO Tout-ACP financé par l'Union Européenne pour la promotion des filières de base dans les pays d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique.

# Table des matières

<b>1. Introduction et objectifs</b>	<b>127</b>
<b>2. État des lieux des politiques nationales de la zone CEMAC</b>	<b>128</b>
2.1 Vue d'ensemble du secteur agricole dans la zone CEMAC	128
2.2 Enjeux de l'intégration régionale dans l'espace CEMAC	131
2.3 Stratégie agricole commune de la CEMAC	132
<b>3. Politique agricole mise en œuvre au Cameroun</b>	<b>135</b>
3.1 Rétrospective historique	135
3.2 Caractéristiques du secteur agricole camerounais et enjeux spécifiques pour les mesures de soutien aux produits agricoles de base	143
3.3 Actions spécifiques menées par l'État en soutien aux filières vivrières au Cameroun	148
<b>4. Conclusion</b>	<b>152</b>
4.1 La promotion des cultures vivrières, une nécessité pour le bien-être des populations	153
4.2 Le regain d'intérêt pour le financement de l'agriculture	153
4.3 Prise en compte de la diversification et le développement des cultures vivrières	154
4.4 Prise en compte de l'ensemble de la filière et soutien aux petits producteurs	155
4.5 L'amélioration de la commercialisation des produits et intégration dans les marchés régionaux et internationaux	156
<b>5. Bibliographie</b>	<b>158</b>

## 1. Introduction et objectifs

Les politiques agricoles des pays de l'Afrique du Centre et de l'ouest ont longtemps mis l'accent sur le développement des filières traditionnelles d'exportation, sources de rentrée de devises, marginalisant de ce fait les produits de consommation de base (céréales et produits vivriers) dont dépendent les petits exploitants agricoles pour leur survie et leur insertion dans l'économie.

Depuis bientôt une décennie, les questions et enjeux liés à la sécurité alimentaire se posent avec acuité, face à une démographie galopante et à la réduction des actifs agricoles.

Les nouvelles politiques agricoles inspirées du programme directeur PDDAA / NEPAD s'intéressent de plus en plus à l'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agricoles, dont les obstacles majeurs identifiés portent entre autres sur l'approvisionnement en intrants et l'accès au marché. Toutefois l'on constate (i) qu'il existe toujours un *gap* important à franchir pour permettre la participation des petits exploitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques agricoles, (ii) que la valeur ajoutée au sein des principales filières de base est distribuée de manière inéquitable, au détriment des petits exploitants, qui représentent pourtant une partie importante de la production agricole, (iii) et que l'organisation inter-professionnelle des filières de base (céréales et produits vivriers) est quasi absente.

Face aux constats cités ci-dessus, et compte tenu de l'importance des cultures vivrières dans la sécurité alimentaire des populations, l'amélioration des revenus des producteurs et des conditions d'existence des populations (lutte contre la pauvreté), particulièrement en milieu rural, il est important d'analyser et de comprendre la situation des principales filières de production vivrières ainsi que les politiques développées pour améliorer leur performance, de manière à identifier les goulots d'étranglement et à sensibiliser les agences étatiques sur les solutions intégrées de soutien aux filières vivrières.

La présente étude porte sur l'analyse des politiques agricoles nationales en Afrique centrale et leur impact sur les filières de base. Cette étude abordera cinq principaux axes de travail à savoir :

1. L'état des lieux des politiques nationales et les stratégies d'investissements dans l'agriculture mises en œuvre par les pays de l'Afrique du Centre (Cameroun en particulier) et autres pays<sup>2</sup> (tels que le Gabon, la République du Congo et la République Centrafricaine) ;
2. L'analyse des composantes de ces stratégies et politiques qui touchent directement au développement des filières des produits de base. Une identification et une énumération des différentes initiatives directes ou indirectes ayant pour objectif de renforcer la compétitivité des différentes filières, et la capacité des membres (collèges, maillons etc.), et de créer de la valeur ajoutée sera faite ;
3. L'examen des actions en faveur de l'organisation et de la structuration des producteurs en entités économiques viables (coopératives, groupements économiques, Unions, fédérations etc.) et la prise en charge des différentes fonctions de la chaîne de valeur ajoutée sein des filières ;
4. L'analyse des politiques et actions spécifiques menées par l'État pour lever les contraintes de capitalisation, d'accès aux moyens de production et d'écoulement des produits à des prix rémunérateurs ;
5. La mise en évidence par des indicateurs objectifs (y compris une application de la capacité humaine de l'État à mener à bien ces programmes et à identifier les lacunes et déficiences concrètes) de la volonté affichée par ces politiques dites nouvelles de promouvoir les produits stratégiques destinés à la consommation domestique (filières vivrières).

---

<sup>2</sup> L'essentiel des analyses porte sur le cas du Cameroun. Pour les autres pays de la sous-région l'étude se limite à la présentation d'une synthèse des données et des orientations clés.

De manière pratique, cette étude a pour objectifs de répondre aux questions suivantes :

- ✓ Dans quelle mesure les stratégies nationales sont-elles susceptibles de favoriser le développement des filières favorisant les petits agriculteurs ?
- ✓ Comment est-ce que le développement et la mise en application de ces stratégies peut permettre une meilleure structuration des organisations de producteurs dans la gestion des filières visées et permettre une répartition plus équitable de la valeur ajoutée de la filière ?
- ✓ Quels sont les mécanismes et les outils mis à la disposition des petits producteurs et de leurs organisations pour assurer de nouvelles synergies entre le secteur privé et le secteur public permettant de gérer les contraintes majeures tels que l'approvisionnement en intrants et l'accès au marché ?

Cette étude est basée sur deux sources d'informations. Premièrement, une revue documentaire consistant en la synthèse des documents existants et des rapports analytiques sur l'efficacité des politiques suivies ainsi que sur les consultations avec différents acteurs et organisations ayant contribué à son élaboration. Deuxièmement, des données primaires ont été collectées auprès de différentes catégories d'acteurs y compris les organisations paysannes appartenant à des filières de base. Des enquêtes approfondies auprès de quatre-vingt organisations paysannes appartenant à plusieurs filières ont été conduites, y compris auprès des coopératives/GIC de base, des unions et fédérations régionales, des opérateurs privés, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des responsables de projets et programmes étatiques et des responsables des Ministères au Cameroun. Un des objectifs de ces enquêtes est d'identifier les goulots d'étranglement possibles au sein de ces filières et d'en déduire les liens avec les politiques mises en œuvre.

Les données primaires issues des enquêtes auprès des acteurs ont été dépouillées, codifiées et saisies à l'aide des applications informatiques SPSS 12.0 pour la conception du masque de saisie (interface de saisie) à partir des guides d'entretien et le traitement statistique des données (statistiques descriptives) ; et EXCEL 2007 pour le traitement des tableaux d'analyse complémentaire.

## 2. État des lieux des politiques nationales de la zone CEMAC<sup>3</sup>

### 2.1 Vue d'ensemble du secteur agricole dans la zone CEMAC

La zone CEMAC, qui couvre six pays, à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Tchad et la République Centrafricaine, s'étend entre le 24ème degré de latitude nord et le 5ème degré de latitude sud et, entre le 8ème et le 28ème degré de longitude est. Elle couvre une superficie totale de plus de 3 millions de km<sup>2</sup> dont 1,24 million de km<sup>2</sup> pour le Tchad à lui seul. Cette situation géographique particulière offre à la zone CEMAC, une diversité de zones agro-écologiques que l'on peut regrouper en cinq grands ensembles résumés dans le tableau 1 suivant :

---

<sup>3</sup> Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

Tableau 1. Zones agro-écologiques de l'Afrique du Centre

Zone	Couverture/Pluviométrie	Production type
<b>Saharienne</b>	Désertique sur les 2/3 du Tchad ; Pluviométrie entre 0 et 300 mm ;	Sols nus ; oasis avec palmiers ; parcours pour les élevages de chameaux et de caprins nomades.
<b>Sahélienne</b>	Extrême nord du Cameroun ; tiers sud du Tchad ; pluviométrie entre 300 et 700mm.	Zone sèche ; végétation à tapis herbacé (arbustes) ; production des dattes en oasis, chameaux, ânes
<b>Soudano-sahélienne à soudanienne</b>	Nord du Cameroun, de la RCA, et Sud du Tchad ; pluviométrie entre 700 et 1 000 mm jusqu'à 1 200 mm.	Végétation de type savane arbustive ; production de céréales (mil, sorgho, maïs, riz), cultures fruitières et maraîchères, coton et oléagineux (arachide, sésame) ; production animale sur les pâturages naturels.
<b>Soudano-guinéenne à guinéenne</b>	Centre du Cameroun ; Ouest et centre de la RCA ; sud-ouest du Congo ; sud du Gabon ; pluviométrie de 1 200 à 1 600 mm	Végétation de hautes savanes boisées, forêts clairsemées ; production de racines et de tubercules (manioc, igname, taro, pomme de terre) ; céréales (maïs, sorgho, riz) ; et élevage du gros bétail dans les pâturages.
<b>Équatoriale forestière</b>	Sud du Cameroun et de la RCA ; nord et centre du Congo ; grande partie du Gabon ; et toute la Guinée Équatoriale ; zone fortement humide avec une pluviométrie entre 1 600 et 2 500 mm ; même 4 000 mm (littoral et sud-ouest du Cameroun) ou même 12 000 mm (Debunsha au flanc du mont Cameroun).	Production de racines et de tubercules (manioc, igname, taro, macabo), de fruits (avocat, mangue, etc), de bananes, de plantain et des cultures d'exportation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, thé) ; également importantes ressources forestières (bois), halieutiques et fauniques.

**Source :** Compilations par l'auteur de plusieurs sources.

L'agriculture est le principal secteur d'activité économique des pays membres de la CEMAC, après le secteur des hydrocarbures dont la production se développe aujourd'hui dans 5 pays sur 6 de la Communauté. Globalement, plus de 50 % de la population de la CEMAC est tributaire de l'agriculture. Bien que la situation soit très variable d'un pays à un autre, on note que le secteur agricole emploie près de 65 % de la force vive de la zone et contribue pour environ 25 % au produit intérieur brut de la sous-région.

### A. L'agriculture de rente

Les produits agricoles d'exportation sont constitués essentiellement d'un nombre réduit de produits primaires dits de rente, à savoir le café (arabica et robusta), le cacao, le coton sous toutes ses formes (fibre et non égrené), l'hévéa, le sucre de canne, le tabac et la banane douce.

En ce qui concerne le cacao et le café, les perspectives d'évolution de ces filières sont très favorables. Au Cameroun par exemple, l'embellie des prix sur le marché et la mise en place des programmes de soutien à la production (traitement et approvisionnement en plants) ont poussé les producteurs à s'engager dans la plantation. La transformation artisanale locale connaît également un essor particulier pour la production du beurre et de la poudre de cacao dont la rentabilité est au moins 3 fois plus élevée que celle des fèves brutes.

Pour ce qui est du coton, qui est cultivé au nord du Cameroun et au Tchad en majorité, la filière se porte relativement mal. Compte tenu des prix bas payés aux producteurs, la plupart des indicateurs importants sont en régression, notamment les superficies exploitées, la production, le nombre de producteurs et le rendement. Au Cameroun par exemple, les superficies exploitées pour la production du coton se sont réduites de 43 % passant de 231 993 hectares en 2005 à 133 000 hectares en 2008. Sur la même période, le nombre de producteurs est passé de 300 000 à 218 000 soit une baisse de près de 27 %.

En ce qui concerne le palmier à huile, c'est le Cameroun qui est le plus gros producteur d'huile de palme de la sous-région CEMAC avec une superficie de terres exploitées estimée à environ 70 000 hectares en 2010. La plus grande partie de la production est assurée par les sociétés industrielles privées. L'huile de palme (ou huile rouge) joue un rôle important dans la sécurité alimentaire, car elle est intégrée dans une gamme étendue de mets locaux.

La demande mondiale en huile de palme brute s'accroît annuellement de près de 4 %, ce qui offre des perspectives positives pour le développement de cette filière dont les sous-produits sont encore largement sous-exploités dans la sous-région. Les défis à relever pour le développement des exploitations portent sur la levée des contraintes d'accès à la terre, l'amélioration du taux d'extraction d'huile et la régénération des vergers.

La banane dessert, quant à elle souffre des conditions difficiles de la conjoncture internationale. La production de la banane dessert est plus développée au Cameroun où elle contribue pour près de 30 milliards de FCFA aux recettes d'exportation

La production de l'hévéa est développée au Cameroun et au Gabon par les grandes firmes agro-industrielles. La filière hévéa est victime des effets de la récente crise économique mondiale qui a eu pour conséquence la chute des ventes de véhicules en Amérique et en Europe, conduisant à la baisse des commandes de caoutchouc. Avec le nombre d'emplois qu'elle génère et sa contribution à la balance commerciale cette filière mérite une attention particulière.

## **B. L'agriculture vivrière**

L'agriculture vivrière reste malgré tout la base de l'alimentation et de la survie des population, toutefois, elle reste de manière générale une agriculture de subsistance malgré la grande variété des produits concernés : les céréales (maïs, mil et sorgho, riz paddy, etc.), les racines et les tubercules (manioc, macabo, taro, pomme de terre, igname, etc.), les plantes oléagineuses<sup>4</sup> telles que l'arachide, la graine de coton, etc., les fruits et légumes, notamment les agrumes, les ananas, les fruits tropicaux, les légumineuses et les légumes secs, les épices et les condiments, les légumes feuilles et les champignons, les plantes et les fleurs d'ornement, etc.

Parmi cet ensemble de produits, on note quelques activités d'exportation de la production en petites quantités dans certains marchés de niche ou spécialisés en Europe ou aux États unis (pâte de manioc, ananas, papaye, fleurs, poivre etc.)

La dépendance des différents pays de la CEMAC aux importations est très variable d'un pays à un autre. Au Gabon, plus de 70 % des denrées de consommation courante sont importées (lait et produits laitiers, blé, pomme de terre, huiles et matières grasses, légumes, maïs etc.). Le riz est cependant importé à 100 % tandis que 95 % des viandes bovines, porcines et des volailles viennent de l'extérieur.

---

<sup>4</sup> à l'exception du palmier à huile.

Le Tchad, qui se trouve dans la bande sahélienne, et dont les principales cultures sont le mil, le sorgho et le maïs est exposé de façon permanente aux chocs climatiques et de production : précipitations faibles et irrégulières, invasions de criquets acridiens, qui exposent les populations à la famine. De plus, l'insécurité civile due aux conflits armés, courants à l'intérieur du pays et les pays voisins, contribue à réduire les capacités de production et à favoriser l'insécurité alimentaire.

En République Centrafricaine (RCA), si la production de la viande bovine est importante, l'offre alimentaire demeure cependant insuffisante par rapport aux besoins de la population. Le pays a donc recours de manière permanente à des importations pour pallier au déficit en céréales, particulièrement le riz et les farines, et autres produits : le sucre, les oignons, et les huiles alimentaires.

La Guinée équatoriale n'échappe pas non plus à cette situation de dépendance alimentaire de l'extérieur pour la grande majorité de ses produits alimentaires de consommation courante (riz, maïs, plantain, tubercules divers, huiles etc.).

Concernant le Cameroun, le pays affiche une relative autosuffisance alimentaire mais importe plus de 75 % du riz consommé, malgré des potentialités de production importantes. Le Cameroun reste toutefois le grenier de la CEMAC et le principal fournisseur du Gabon, de la RCA et de la Guinée en produits vivriers (plantain, macabo, manioc, tomate et légumes divers etc.).

Dans l'ensemble on note l'incapacité des différents pays de la CEMAC à satisfaire les besoins alimentaires de leur population et à réduire de manière significative leur dépendance alimentaire aux importations. Ainsi, malgré les potentialités naturelles qu'offre la situation géographique de la zone CEMAC, l'agriculture vivrière reste relativement peu développée. Les faiblesses constatées portent sur l'inefficacité des systèmes de production et des politiques d'appui au développement de l'agriculture, notamment de l'agriculture vivrière dont dépend la survie de la majorité de la population.

Le principal défi à relever dans le domaine des productions vivrières concerne le passage à une production rurale intensive qui permettra : (i) d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires (ii) d'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation internes pour les filières de base et enfin, (iii) de développer les exportations et améliorer la balance commerciale.

## 2.2 Enjeux de l'intégration régionale dans l'espace CEMAC

La zone CEMAC fait partie d'un ensemble plus grand, dénommé CEEAC, qui comprend, en plus des pays cités ci-dessus les pays des grands lacs (République Démocratique du Congo, Rwanda et Burundi). L'intégration régionale au sein de l'espace CEMAC tire ses origines de la période coloniale lorsque la France créa l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F) pour établir les services régionaux tels que la coordination des affaires économiques, la coordination des transports ou encore les services de recherche géologique et minière. Cette intégration régionale, lancée à partir des années post-indépendance, était fondée sur un double enjeu de dépasser les frontières artificielles issues de la colonisation et de construire un marché commun grâce à la levée des barrières douanières. Ce processus se consolidera en 1994 par la création de la CEMAC qui constitue une des avancées les plus significatives de cette volonté affirmée des États de développer la coopération économique et douanière en Afrique Centrale.

La récente crise économique et financière et la crise alimentaire de 2008 n'ont pas épargné les pays de la zone CEMAC. Elles ont mis à nu la fragilité des politiques de soutien et de promotion des agricultures vivrières des pays concernés. Le Cameroun, grenier de cette sous-région a été le théâtre d'émeutes populaires de la faim,

confirmant, une fois de plus, la place de choix que devront occuper les agricultures vivrières dans ces pays.

De manière générale, le secteur agricole reste fragile et vulnérable à la libéralisation des économies et à la mondialisation qui l'expose de plus en plus à la pression des produits agricoles venant d'autres pays en général et de l'Europe en particulier. En plus, avec la forte croissance démographique et l'exploitation minière et forestière, on assiste à une dégradation accrue des ressources naturelles. De plus, les zones rurales se dépeuplent de plus en plus au profit des villes, ce qui a pour conséquence la diminution du nombre d'exploitants agricoles et pose les défis de la compétitivité, de la productivité ainsi que du besoin d'intensification. La situation actuelle expose les pays de la CEMAC à l'insécurité alimentaire et au phénomène récurrent de la pauvreté.

### 2.3 Stratégie agricole commune de la CEMAC

Les politiques agricoles des Pays d'Afrique subsaharienne ont été soumises ces vingt dernières années à de fortes contraintes macro-économiques, dont les mesures d'ajustement structurel et le processus de la mondialisation, qui ont été les facteurs clefs d'orientation des politiques économiques. Dans ce contexte, l'intégration régionale par la relance et la création des zones de « libre échange » ou d'intégration économique sont apparues de plus en plus comme étant des voies de survie. Ainsi, la stratégie agricole commune de la CEMAC vise à coordonner et à harmoniser les politiques agricoles des États membres. Elle place la question de la sécurité alimentaire au centre de ses préoccupations et consacre un programme spécifique à ce thème : Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA). Les études pour la mise en œuvre de ce programme ont été réalisées en 2011 avec le concours de la BAD et de la FAO.

La stratégie agricole commune de la CEMAC s'inscrit donc dans un large processus de politique économique commune dont le rôle est de « promouvoir la constitution d'un marché communautaire des États membres notamment en coordonnant les politiques sectorielles et en harmonisant les réglementations en vigueur pour atteindre une intégration économique progressive des économies de la région ». De même, cette stratégie prend en compte les exigences continentales dont les orientations sont consolidées autour du NEPAD (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine - PDDAA) et multilatérales (OMC et APE). Cette stratégie agricole commune met l'accent sur le renforcement de la compétitivité et de la productivité du secteur agropastoral dont l'augmentation durable de la production vivrière est essentielle. De manière générale, cette stratégie accorde la priorité aux éléments infrastructurels pour faciliter les échanges et la circulation des productions, des hommes et des informations, et structurels comme notamment l'accès à la formation, aux techniques nouvelles, aux services de support (vulgarisation et conseil, approvisionnement en intrants, crédit – épargne, services vétérinaires, contrôle de qualité, etc.). De manière spécifique, la stratégie agricole commune de la CEMAC pose les défis suivants :

- **Renforcer et harmoniser les cadres macroéconomiques** pour favoriser la mise en place des politiques de soutien au secteur agricole et rural. En effet les réformes structurelles mises en place pour faire face à la crise de la fin des années 80 (libéralisation des activités économiques, stabilisation des finances publiques, dévaluation du FCFA, désengagement de l'État de certains secteurs productifs, privatisation des entreprises publiques et para-publiques d'appui au développement du monde rural etc.) ont impacté fortement les mesures et les politiques, en en réduisant l'ampleur.
- **Améliorer les conditions de vie des producteurs par un accroissement de leurs revenus.** Il s'agira de diversifier les activités économiques, de développer les outils et mécanismes de financement adaptés à l'agriculture, d'améliorer l'accès à la technologie et de renforcer les capacités des producteurs pauvres et de leurs organisations en milieu rural.
- **Accroître la productivité de l'agriculture** pour faire face à l'urbanisation galopante et créer des nouveaux emplois. Selon la FAO, en 2010 la production agricole doit s'accroître de 75 % pour satisfaire les



besoins mondiaux et résorber la sous-alimentation chronique. Pour ce qui est de la zone CEMAC, ce taux devra passer à 290 %. Il s'agira donc de développer la recherche agricole, de promouvoir le transfert et d'adopter des technologies adaptées et le partage de connaissances entre chercheurs, de promouvoir le développement des technologies visant la maîtrise de l'eau pour permettre une production régulière et respectueuse de l'environnement ;

- **Développer les infrastructures de collecte, de transport, de stockage et de commercialisation** dans le but d'améliorer la compétitivité des productions (réduction des coûts de transport et des pertes après récolte) locales sur les marchés intérieurs et internationaux.
- **Négocier et mettre en œuvre des accords commerciaux régionaux (CEMAC) et internationaux (OMC, APE) bénéfiques pour le secteur agricole et rural.** Il s'agira de d'organiser la CEMAC pour qu'elle puisse parler d'une seule voix dans les négociations et qu'elle soit en mesure d'obtenir des mesures d'accompagnement et de compensation avantageuses pour la région.
- **Adopter et mettre en œuvre des politiques nationales volontaristes à travers l'augmentation des budgets nationaux alloués au secteur agricole, conformément à l'accord de Maputo de 2003 et au PDDAA.** La réduction des financements publics à l'agriculture depuis deux décennies s'est traduite dans la zone CEMAC par une baisse importante des performances agricoles. Cependant, il est à noter que le secteur agricole est celui qui présente en Afrique les meilleures perspectives d'accumulation initiale de capital, de gain de productivité, de croissance et d'effet multiplicateur pour l'ensemble de l'économie.
- **Réformer les régimes fonciers pour permettre l'accès à la propriété foncière,** en particulier en milieu rural et pour les femmes et les jeunes;

Le tableau 2 ci-dessous présente de manière synthétique les politiques en cours dans certains pays de la CEMAC.

**Tableau 2. Vue synoptique des orientations des politiques agricoles dans certains pays de la zone CEMAC**

Pays	Enjeux et défis/ Cadre stratégique	Axes d'intervention	Plan d'action
<b>TCHAD</b>	<p><b>Enjeux et défis :</b> Développer durablement la production rurale : émergence de filières compétitives par le développement de la commercialisation et la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux.</p> <p><b>Cadre stratégique :</b> Stratégie nationale de développement rural avec pour objectif d'accroître la production de l'économie rurale de façon viable tout en sauvegardant l'environnement et en renforçant les capacités humaines et institutionnelles.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Susciter et entretenir une croissance durable de la production agricole</li> <li>2. Soutenir les organisations rurales</li> <li>3. Développer les filières émergentes</li> <li>4. Améliorer la gestion des ressources naturelles</li> <li>5. Décentraliser les prestations de services agricoles</li> <li>6. Améliorer l'efficacité du secteur public</li> <li>7. Améliorer l'accès aux services de base pour les populations et l'économie rurale.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des investissements dans les aménagements hydro-agricoles et pastoraux,</li> <li>• Extension de l'accès aux matériels et intrants agricoles de qualité,</li> <li>• Extension de l'accès à des services d'appui de qualité pour les agriculteurs et les éleveurs,</li> <li>• Extension de l'accès à un crédit et à des services financiers adaptés,</li> <li>• Diversification de la production agricole,</li> <li>• Amélioration du fonctionnement des circuits de distribution et des marchés des grands produits,</li> <li>• Développement des filières émergentes,</li> <li>• Protection des cultures.</li> </ul>
<b>République Centre- Africaine</b>	<p><b>Enjeux et défis :</b> le secteur rural est le pilier du développement économique du pays pour la réduction de la pauvreté, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité, la croissance économique et la reconstruction nationale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intensification et diversification des productions agricoles.</li> <li>2. Développement des organisations professionnelles agricoles et des filières ;</li> <li>3. Promotion d'un développement concerté des communautés locales et mise en place des infrastructures de développement ;</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la productivité des exploitations agricoles, de productions animales, halieutiques et forestières par une intensification raisonnée,</li> <li>• Améliorer les performances des exploitations agricoles dans le cadre de systèmes de production efficaces,</li> <li>• Développer la recherche agricole.</li> <li>• Restructurer et réorganiser les acteurs ruraux et les organisations paysannes ;</li> <li>• Renforcer les capacités humaines, financières et matérielles des organisations paysannes ;</li> </ul>

Table 2. Vue synoptique des orientations des politiques agricoles dans certains pays de la zone CEMAC (Suite)

Pays	Enjeux et défis/ Cadre stratégique	Axes d'intervention	Plan d'action
<b>République Centre- Africaine</b>	<b>Cadre stratégique :</b> Stratégie du secteur rural orientée vers le développement agricole.	4. Mise en place de réformes institutionnelles dans le secteur agricole et rural.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le renforcement de la participation des acteurs à la Chambre d'agriculture.</li> <li>• Désenclaver les zones rurales,</li> <li>• Mettre en place les infrastructures d'appui à la production, la distribution et la commercialisation, la réduction d'autres facteurs de vulnérabilité des activités agricoles.</li> <li>• Renforcer les capacités des institutions de planification, de recherche, de l'appui conseil, de formation et de communication.</li> </ul>
<b>Gabon</b>	<b>Enjeux et défis :</b> Permettre à l'agriculture de contribuer plus significativement à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et à rendre le pays moins dépendant de l'approvisionnement extérieur <b>Cadre stratégique :</b> Commission nationale pour la sécurité alimentaire et le développement rural au Gabon	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter la production vivrière locale pour assurer une meilleure disponibilité des produits alimentaires à faible coût ;</li> <li>2. Améliorer la sécurité alimentaire des ménages à travers une meilleure ration protéino-énergétique (2400 Kcal/habitant et par jour) ;</li> <li>3. Réduire la pauvreté en milieu rural par le biais de l'amélioration du revenu agricole des acteurs.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les capacités techniques des acteurs impliqués et leur organisation pour participer à la gestion des filières agricoles ;</li> <li>• Améliorer les conditions de production et de mise en marché des différentes cultures ;</li> <li>• Développer les instruments de financements adaptés et conséquents pour appuyer le développement des investissements dans le secteur ;</li> <li>• Mettre en place un cadre législatif, réglementaire et de façon plus globale, un environnement institutionnel et infrastructurel plus incitatifs.</li> </ul>
<b>Cameroun</b>	<b>Problèmes et défis :</b> Consolider le secteur agricole comme moteur du développement économique et social du pays. Promouvoir l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des différents opérateurs économiques qui doivent constituer les principaux acteurs du développement de l'agriculture ; Améliorer la sécurité alimentaire des populations grâce à l'augmentation des productions et de l'ensemble des revenus. <b>Cadre stratégique :</b> Document de stratégie de développement du secteur rural.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer durablement les productions et l'offre des produits agricoles ;</li> <li>2. Gérer durablement les ressources naturelles ;</li> <li>3. Promouvoir le développement local et communautaire ;</li> <li>4. Développer les mécanismes de financement adaptés ;</li> <li>5. Développer l'emploi et la formation professionnelle agricole ;</li> <li>6. Gérer les risques d'insécurité alimentaire ;</li> <li>7. Développer le cadre institutionnel.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser les exploitations agricoles (accès aux intrants, au foncier, aux techniques plus performantes et au financement) ;</li> <li>• Augmenter les revenus agricoles (amélioration de la productivité et compétitivité) ;</li> <li>• Renforcer la sécurité alimentaire dans les zones à forte densité démographique et à écologie fragile dans le cadre de programmes de développement intégrés.</li> <li>• Promouvoir l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ;</li> <li>• Mise en place d'un cadre incitatif spécifique pour les petites et moyennes entreprises agricoles de production et de transformation</li> <li>• Consolider l'organisation et le développement des filières de production orientées vers l'exportation et la transformation industrielle.</li> <li>• Développer l'accès aux marchés régionaux et sous-régionaux</li> <li>• Consolider les organisations professionnelles et interprofessionnelles (partenariat dans la gestion du secteur).</li> <li>• Consolider l'État de Droit dans le domaine commercial et financier, (créer un cadre plus favorable au développement des investissements nationaux et étrangers dans le secteur agricole).</li> <li>• Développer les systèmes micro financiers, réhabiliter les pistes rurales et renforcer la gestion participative des infrastructures socio-économiques de base.</li> </ul>

Source : Auteur.

## 3. Politique agricole mise en œuvre au Cameroun

### 3.1 Rétrospective historique

Quatre grandes périodes caractérisent l'histoire des politiques agricoles au Cameroun :

- ✓ La période des plans quinquennaux de développement (1960-1986)
- ✓ La période de début de la crise économique (1986 – 1990)
- ✓ La Nouvelle Politique Agricole (1990-1998)
- ✓ La Politique Agricole - Nouveaux Défis (depuis 1999)

#### A. La période des plans quinquennaux (1960 – 1986)

La période des plans quinquennaux qui démarra avec l'indépendance du pays en 1960, était caractérisée par la promotion des cultures d'exportation et industrielles qui étaient sources des devises pour l'État et qui devaient participer à l'amélioration du niveau et des conditions de vie en milieu rural. Les petits producteurs étaient considérés dans ce système comme des instruments destinés à asseoir la production de masse, parfois forcée. L'État, pour sa part, garantissait les prix et contrôlait strictement les opérations d'achat des intrants et de vente des produits agricoles d'exportation à l'instar du cacao et des cafés (mécanismes de stabilisation des prix).

Les autres instruments de cette politique étaient la création de grands projets de développement, la mise en place des sociétés de développement qui permettaient à l'État d'être présent auprès des agriculteurs, de leur apporter les conseils techniques nécessaires et de développer les infrastructures nécessaires à l'amélioration du cadre de vie de ces populations.

A côté des productions agricoles traditionnelles d'exportation, et en dehors du riz et du blé qui étaient promus par l'État comme substitut aux importations, les produits vivriers de base (manioc, taro, igname, pomme de terre, maïs, sorgho, arachide, haricot, banane plantain etc.) étaient produits traditionnellement sans soutien spécifique hormis le conseil technique prodigué dans la mouvance des idées de maintien et de consolidation de l'autosuffisance alimentaire.

Les résultats de cette politique ont été globalement qualifiés de mitigés. En effet, les rendements sont restés très bas malgré les efforts fournis pour promouvoir la recherche agronomique et l'encadrement technique des producteurs (Bokagne, 2006).

La non atteinte des objectifs fixés par l'État a été imputée entre autres : (i) à l'accès insuffisant des paysans aux intrants et autres facteurs de production ; (ii) à un système d'encadrement peu performant ; (iii) à la stagnation de la productivité des exploitations ; (iv) au vieillissement des exploitations et des producteurs et (v) au retard accumulé par la recherche agricole en matière de cultures vivrières.

Au cours du 5ème plan (1981-1985), l'État a révisé sa stratégie d'intervention en créant dans chaque zone agricole, une structure de développement dotée d'une autonomie administrative et financière, censée établir des relations « d'un type nouveau » entre l'administration et les paysans. Les aspects liés au revenu des producteurs (et non plus seulement les intérêts des consommateurs urbains) sont pris en compte dans la fixation des prix agricoles. De même l'intensification de la formation des agents de développement rural et la maîtrise (par l'État) de la production et la transformation sont promus.

Vers la fin de cette période, le Cameroun démarre l'exploitation du pétrole, ce qui a pour conséquence un ralentissement des investissements en faveur du secteur agricole. Les priorités du développement sont portées vers les grands projets d'infrastructure et le développement des administrations publiques et parapubliques. Le sixième plan quinquennal a été interrompu en 1986 du fait de la crise économique.

### Encadré 1. Gestion des filières cacao et café entre 1960 et 1986

Le développement de la culture du cacao et du café au Cameroun date de la période coloniale. La Colonie, considérée comme une zone d'exploitation, permettra de développer pour les besoins du colonisateur les cultures d'exportation par le biais des grandes plantations (banane, caoutchouc, huile de palme) et des petites exploitations paysannes (cacao, café).

De manière générale, pendant la période mentionnée ci-dessus, la gestion des filières cacao et café était totalement administrée par l'État. Cependant, la gestion de la production au niveau paysan a été différente suivant l'approche des dirigeants coloniaux :

- ✓ Le Cameroun occidental, sous le contrôle britannique a eu un modèle coopératif plus libéral, dans lequel l'État restait en retrait, avec des actions de type « développement communautaire ». C'est dans ce sillage que vont se créer plusieurs coopératives de collecte et de commercialisation qui donneront par la suite naissance à la North West Cooperative Association (NWCA) en 1953 qui reste encore très active dans la filière café arabica.
- ✓ Dans la partie orientale du pays, les français développèrent un modèle marqué par une forte intervention de l'État. C'est dans ce sillage que naîtront autour de 1937, les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) qui deviendront plus tard des Sociétés Africaines de Prévoyance (SAP), conséquence de l'application de la loi française du 10 septembre 1947 qui redéfinissait la coopération. Les Sociétés Africaines de Prévoyance (SAP) ainsi mises en place et représentées au niveau de chaque subdivision, administrative avaient pour fonction principale la collecte et la vente des produits d'exportation et de consommation. C'est dans cette mouvance que naîtra en 1958 l'Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest (UCCAO).

Avec l'indépendance en 1960, l'État Camerounais va s'impliquer plus étroitement dans la gestion des filières café et cacao. C'est ainsi que l'ensemble du fonctionnement de la filière, depuis l'approvisionnement et l'« encadrement »<sup>5</sup> des producteurs jusqu'à l'exportation sera contrôlé par l'État à travers différents organismes comme l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) et les sociétés d'État comme la Société de Développement du Cacao (SODECAO).

Dans ce système de gestion, les producteurs avaient l'obligation de déposer leurs produits au Centre de collecte de leur coopérative qui elle-même faisait partie d'un réseau de coopératives représentées au niveau départemental ou provincial et gérées au niveau national par le Centre National des Entreprises de Coopératives (CENADEC). Dans ces coopératives, les directeurs étaient désignés par l'État. Dans ce système, le planteur avait un rôle d'exécutant. Les paiements aux planteurs s'effectuaient via les coopératives sur la base des prix fixés par l'ONCPB selon un barème de qualité (grade 1, grade 2, Hors standard). Le financement des coopératives était issu des fonds d'emprunt obtenus auprès des banques et garantis par la Banque centrale (BEAC). Le transport des produits achetés vers le port de Douala était confié à des transporteurs privés agréés par zones d'achat par l'ONCPB. La rémunération des prestations des transporteurs privés était faite par l'ONCPB qui tirait ses ressources des opérations de stabilisation.

<sup>5</sup> Le mot même d'« encadrement », dans ce qu'il suppose de relation hiérarchique, révèle bien la place qui est alors celle des producteurs.

**Encadré 1. Gestion des filières cacao et café entre 1960 et 1986 (Suite)**

L'État apportait à cet effet un encadrement gratuit aux planteurs depuis la production, le financement des traitements, jusqu'à la commercialisation. Les agents du Ministère de l'agriculture et des sociétés de développement comme la SODECAO apportaient l'assistance technique nécessaire pour garantir la production en quantité et en qualité. De manière générale, sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire, le développement et l'organisation des filières cacao et café ont été guidés par la série de mesures suivantes :

- ✓ La mise en place de la loi 73/15 du 7 décembre 1973 dont le but était d'uniformiser dans l'ensemble du pays les dispositions applicables aux coopératives.
- ✓ La création de la Direction de la Coopération et de la Mutualité (Coop - Mut) au sein du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) dont la principale mission était de contrôler et de gérer les coopératives ;
- ✓ La création des écoles coopératives pour la formation des agents chargés d'impulser le mouvement coopératif ;
- ✓ La création du Fonds National du Développement Rural (FONADER) destiné à octroyer des crédits aux agriculteurs. Cette structure disparaîtra dans les années 80 avec des résultats qualifiés de « mitigés ».
- ✓ La création par décret n°74/874 du 29 octobre 1974, des projets intégrés comme les Zones d'Action Prioritaires Intégrées (ZAPI) de l'Est et du Centre du pays pour améliorer la commercialisation des produits agricoles (le café en particulier) et impulser le développement économique de la région.
- ✓ La création de la Société de Développement du Cacao (SODECAO) par décret n°74/83 du 02 Février 1974 avec pour mission principale de promouvoir le développement de la cacaoculture dans le Centre et le Sud du pays ;
- ✓ La création en septembre 1976 de l'Office National de Commercialisation des Produits de base (ONCPC). Cette nouvelle structure prend en charge les activités des différentes caisses de stabilisation par produit et du « Produce Marketing Board ». L'ONCPB est alors chargé de réguler les prix d'achat des produits de base aux planteurs, d'assurer la compensation entre les prix garantis aux producteurs et les prix de vente à l'exportation, d'organiser et de contrôler la commercialisation à l'intérieur du pays et sur les marchés internationaux, de représenter les producteurs et de défendre l'image de marque du produit à l'extérieur. L'ONCPB avait quasiment le monopole de l'exportation du cacao et du café. Par le biais des sociétés de développement, des projets, des médias et des coopératives, l'ONCPB assurait le financement de l'ensemble de la recherche, de la vulgarisation, de la production, de l'information etc.

## B. La période de début de la crise économique (1986 – 1990)

A partir de 1985, l'économie camerounaise entre en récession suite à la baisse brutale des revenus d'exportation (chute des cours des principaux produits de base à savoir le cacao et le café et baisse des revenus pétroliers). Entre 1985 et 1995, on note une chute conséquente du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,3 % par an. Ceci s'est traduit par un déséquilibre des comptes macro-économiques et, en particulier, par un déficit des finances publiques. Au cours de l'exercice 1987-1988, l'ONCPB, principal instrument de gestion des filières d'exportation enregistre un déficit de près 30 milliards de francs CFA. Le bilan réalisé en 1988 des deux décennies d'interventionnisme de l'État a mis en évidence les faiblesses suivantes :

- Le déphasage entre les résultats de la recherche agronomique et les préoccupations des agriculteurs. En effet, les acquis sont restés inaccessibles aux utilisateurs du fait de la faible ou de l'absence de liaison entre la recherche et la vulgarisation et de l'inadaptation des thèmes de recherche aux besoins réels des agriculteurs ;
- L'inefficacité dans la gestion et l'encadrement de la production et la distribution des semences des produits vivriers du fait de l'incapacité de la l'autorité au développement alimentaire (MIDEVIV), structure étatique ayant le monopole de cette activité (coûts de fonctionnement trop élevés) ;
- Coût trop élevé des subventions aux engrais pour les petits producteurs, qui avoisinait les 60 % de la consommation nationale (7,5 milliards par an), couplé à la lourdeur du circuit de distribution (retards de livraison aux exploitants) ; Ceci est également valable pour les pesticides (insecticides et fongicides) pour le cacao, le café et les céréales (8 milliards par an).
- Politique de crédit agricole défaillante. Le principal instrument de crédit, le FONADER s'est trouvé en rupture de ressources financières du fait de l'inadaptation des systèmes de garantie et des impayés de l'ordre de 70 % ;
- Inefficacité et coût élevé du dispositif de formation et d'encadrement des producteurs via les sociétés de développement ;
- Vieillesse des exploitants agricoles, à cause du phénomène d'exode rural et de l'accroissement rapide de la population urbaine.
- Faillite de la gestion administrative des coopératives agricoles par les agents étatiques (déconnexion de la base et non appropriation de l'outil par les producteurs, mauvaise gestion financière et interventionnisme très poussé des pouvoirs publics).

Pour faire face à cette situation, les mesures adoptées par l'État Camerounais ont consisté essentiellement à mettre en œuvre des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) conclus avec les Institutions de Bretton Woods. L'orientation générale de la politique économique a consisté à redéfinir la stratégie de développement, et particulièrement le rôle de l'État dans la sphère économique. C'est ainsi qu'un environnement libéralisé a vu le jour, caractérisé par l'allègement progressif des barrières non tarifaires, la restructuration, voire la privatisation/liquidation de la plupart des entreprises des secteurs de la production et de la commercialisation, la libéralisation des prix, et la responsabilisation des acteurs et notamment des organisations professionnelles et interprofessionnelles. C'est dans ce contexte qu'en 1988 se tiendra à Yaoundé, un séminaire national sur les coopératives qui constatera la crise du système et jettera les bases de la réforme coopérative qui se concrétisera par la promulgation de la Loi sur la liberté d'association en 1990. Cette loi sera complétée plus tard par la loi sur les groupes d'initiative commune et les coopératives en 1992.

Globalement, les mesures prises par l'État témoignaient d'une volonté politique affirmée de consolider l'agriculture comme le moteur essentiel du développement économique et social en raison de sa forte contribution à l'économie (les cultures d'exportation représentant à elles seules 50 % des recettes en devises) et des besoins du maintien de l'autosuffisance alimentaire. Malgré tout, les potentialités de production sont restées sous-exploitées et **la part des cultures vivrières sur le marché des exportations est restée insignifiante**. Il s'est donc avéré nécessaire pour l'État de s'orienter vers une politique agricole adaptée aux exigences de compétitivité et de s'adapter aux chocs externes sur les produits de base. C'est ce qui a justifié l'élaboration et la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA).

### **Encadré 2. Promotion de la diversification des organisations paysannes et des cultures vivrières**

A partir de 1985, l'économie camerounaise entre en récession suite à la baisse brutale des revenus d'exportation (chute des cours des principaux produits de base à savoir le cacao et le café et baisse des revenus pétroliers). Entre 1985 et 1995, le Produit Intérieur Brut (PIB) chute de 6,3 % par an, ce qui a pour conséquence le déséquilibre des comptes macro-économiques et, en particulier, un déficit des finances publiques. Au cours de l'exercice 1987-1988, l'ONCPB enregistre un déficit de près 30 milliards de francs CFA.

Pour faire face à cette situation, l'État du Cameroun sollicite le soutien des institutions financières internationales de Bretton Wood et conclut des Plans d'Ajustement Structurel (PAS). Ces plans d'ajustement permettent de redéfinir la stratégie de développement, et particulièrement le rôle de l'État dans la sphère économique. C'est ainsi qu'un environnement libéralisé, caractérisé par l'allègement progressif des barrières non tarifaires, la privatisation de la plupart des entreprises des secteurs de la production et de la commercialisation, et la libéralisation des prix, a été mis en place.

Concernant la gestion des filières des produits de base, le Programme d'Ajustement Structurel indiquait qu'à partir de 1991, « le rôle de l'ONCPB sera redéfini pour permettre au secteur privé de prendre progressivement en charge la commercialisation interne et externe des cultures d'exportation ».

Pour ce qui est des autres filières vivrières, la chute des prix du café et du cacao a permis de reconsidérer leur place dans l'économie des ménages. Le développement des cultures à cycle court (comme les produits maraîchers et le maïs) a pris de l'importance. Certains bassins de production (Foumbot, Lékié etc.) ont vu l'installation de nouveaux arrivants, principalement de jeunes diplômés du secondaire et du supérieur en migration de retour.

De plus, les options de libéralisation mettent en avant la place et le rôle que devront jouer désormais les organisations paysannes et le secteur privé dans la gestion des filières agricoles. Ainsi, en 1988 se tiendra à Yaoundé un séminaire national sur les coopératives qui constatera la crise du système et jettera les bases de la réforme coopérative, permettant plus tard la promulgation des lois de 1990 et 1992 sur la liberté d'association, les coopératives et les Groupes d'Initiatives Communes.

### **C. La Nouvelle Politique Agricole (1990 - 1998)**

Les orientations de cette politique, portent sur la mise en œuvre des mesures de déréglementation et de privatisation visant à rationaliser les ressources, à trouver des modes de gestion plus efficaces et à privatiser la gestion du capital des entreprises parapubliques. Le mode opératoire consiste à responsabiliser davantage les agriculteurs, à diversifier la production agricole, à valoriser le potentiel de production et les possibilités de commercialisation existantes et protéger la production nationale. Cinq objectifs prioritaires ont été retenus.

1. la modernisation de l'appareil de production ;
2. la maîtrise de la sécurité alimentaire ;
3. la promotion et la diversification des exportations ;
4. le développement de la transformation des produits agricoles ;
5. l'équilibre des filières de production.

A l'actif de cette politique, on peut relever les principaux résultats suivants :

- ✓ La mise en place des nouvelles lois de 1992 et 1993 sur le mouvement associatif qui ont permis de redynamiser le secteur associatif agricole à partir de la base ;
- ✓ La promotion d'organisations interprofessionnelles comme Rhorticam (filières horticoles) et le CICC (filières cacao et café) qui sont devenu des partenaires importants pour le développement des filières concernées.



- ✓ La mise en œuvre d'une nouvelle démarche de vulgarisation agricole qui associe la recherche, la vulgarisation et les autres acteurs du mode agricole.
- ✓ Diverses réformes engagées en vue de la libéralisation du commerce des intrants et produits agricoles permettant une meilleure transparence des opérations et une meilleure répartition des profits vers les producteurs ;
- ✓ Divers projets de soutien à la consolidation des organisations paysannes et à l'amélioration de la sécurité alimentaire, en particulier dans les zones les plus affectées des régions septentrionales ;
- ✓ La restructuration réussie de certaines entreprises publiques, qui a permis d'amorcer une reprise des investissements dans certaines filières (banane, coton, caoutchouc et palmier à huile) ;
- ✓ Le développement des systèmes de micro financement décentralisés, qui amorce une nouvelle approche du financement des besoins sociaux et économiques dans les zones rurales.

L'ensemble de ces mesures, couplé à la dévaluation du Franc CFA en 1994, a permis une amélioration de la compétitivité des produits nationaux et une reprise sensible de la croissance dans certaines filières comme le coton, le cacao, la banane, le caoutchouc, le maïs et les fruits et légumes. Toutefois les résultats sont restés en deçà des attentes pour la plupart des produits vivriers du fait du mauvais fonctionnement des marchés internes qui affecte la compétitivité des produits nationaux. D'autres contraintes relevées portent sur:

- ✓ La faiblesse des investissements privés nationaux et étrangers dans le secteur agricole liée à l'absence d'un marché financier adapté au secteur, à la liquidation de la Banque crédit agricole et à la clôture des guichets qui lui étaient rattachés (fonds de bonification par exemple)
- ✓ L'absence d'un cadre institutionnel adapté au nouveau contexte de la politique de développement du secteur (réforme des services publics, promotion des services privés et associatifs capables de relayer plus efficacement les anciennes interventions étatiques, faible capacité opérationnelle des organisations de producteurs).
- ✓ Le retard accumulé dans la restructuration de certaines entreprises parapubliques qui a affecté la mobilisation des investissements et les perspectives de croissance à court terme de certaines filières de production essentielles comme l'huile de palme, le riz et le sucre.
- ✓ La productivité insuffisante des petites exploitations traditionnelles, aggravée dans certaines régions par un vieillissement structurel : non renouvellement des plantations, émigration des jeunes, baisse de la fertilité etc.

Cette situation a mis en évidence la précarité des conditions de vie des agriculteurs et de leur système d'exploitation et, a interpellé l'État sur « les nouveaux défis » que le secteur agricole devrait désormais s'efforcer de relever.



### Encadré 3. Promotion de la filière manioc

La Nouvelle Politique Agricole donne des orientations spécifiques pour la filière des racines et tubercules dans le cadre général de la politique de développement des féculents. Cette politique consiste à renforcer la position des féculents dans l'alimentation des populations en produits frais et transformés afin de réduire la part des importations alimentaires et d'améliorer la sécurité alimentaire. La stratégie d'intervention sur la filière porte sur :

- ✓ l'accompagnement de la production et l'amélioration de la qualité en champ (vulgarisation du matériel végétal amélioré et des itinéraires techniques),
- ✓ la promotion de la transformation artisanale (hygiène alimentaire et productivité), ainsi que la promotion des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (PME) orientées vers la transformation ou l'exportation.
- ✓ L'accompagnement de la commercialisation pour assurer un approvisionnement régulier des villes et stabiliser les prix.

L'État a pensé dans ce cadre à mettre en place un Programme spécifique sur la filière en raison de son importance sociale et économique et des nombreuses initiatives déjà engagées mais qui peinent à fournir des résultats significatifs, faute de prendre en compte les fonctions de la filière de manière holistique (Usine de transformation de manioc de Pouma dans la région du Centre, Production de Cossettes à Obala, et Centre d'expérimentation de la transformation de manioc à Yoke au Sud-Ouest). C'est ainsi qu'a été mis en place le Programme National de Développement des Racines et Tubercules (PNDRT) qui a mobilisé un financement du FIDA en 2004.

Ce programme a permis, depuis son démarrage en 2005 jusqu'à ce jour, une augmentation globale significative de la production des Racines et Tubercules de 214 % pour le manioc (passant de 15 tonnes /hectare à 25 tonnes environ), 187 % pour l'igname et 325 % pour la pomme de terre (Rapport PNDRT, 2010). Toutefois les problématiques de l'organisation des acteurs, du faible niveau de transformation et de l'inorganisation des marchés restent à régler pour permettre un impact au niveau des ménages grâce à un meilleur partage de la valeur ajoutée générée et une réduction des coûts de transaction.

## D. La Politique Agricole-Nouveaux Défis- et la Stratégie de Développement du Secteur Rural (depuis 1999)

Les nouveaux défis à relever portent sur :

- ✓ la consolidation du secteur agricole comme moteur du développement économique et social du pays.
- ✓ la promotion de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des différents opérateurs économiques qui doivent constituer les principaux acteurs du développement de l'agriculture.
- ✓ l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations grâce à l'augmentation des productions et de l'ensemble des revenus.

Pratiquement, les options stratégiques sont les suivantes :

- La modernisation des exploitations agricoles pour améliorer l'accès aux intrants, au foncier, aux techniques plus performantes et au financement ;
- L'augmentation des revenus agricoles par l'amélioration de la productivité et le développement des opportunités commerciales pour assurer la compétitivité des produits agricoles nationaux et contenir l'inflation des prix à la consommation des produits alimentaires.
- Le renforcement de la sécurité alimentaire dans les zones à forte densité démographique et à écologie fragile dans le cadre de programmes de développement intégrés.
- La promotion de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, tout en assurant la compatibilité entre les diverses contraintes sociales, économiques, techniques et écologiques.

- La définition et la mise en place d'un cadre incitatif spécifique pour les petites et moyennes entreprises agricoles de production et de transformation afin d'accroître la mobilisation de l'investissement privé national dans un secteur de production moderne, compétitif et créateur d'emplois.
- La consolidation de l'organisation et le développement des filières de production orientées vers l'exportation et la transformation industrielle en raison de l'importance de leur poids social et économique dans les diverses régions du pays, et en particulier l'achèvement à court terme de la restructuration du capital des entreprises agro-industrielles en cours de réhabilitation.
- Le développement de l'accès aux marchés régionaux et sous-régionaux qui présentent des opportunités de débouchés importants pour une large gamme de produits nationaux.
- La consolidation des organisations professionnelles et interprofessionnelles afin de développer un nouveau partenariat dans la gestion du secteur.
- L'achèvement du désengagement des services publics des activités pouvant relever du domaine concurrentiel et l'adaptation de leur fonctionnement aux nouveaux objectifs de la politique agricole et aux missions essentielles qui leur reviennent.
- La consolidation de l'État de Droit dans le domaine commercial et financier, en poursuivant les réformes engagées et en renforçant leur application, et en assurant une gestion souple et efficace des procédures afin de créer un cadre plus favorable au développement des investissements nationaux et étrangers dans le secteur agricole.
- L'orientation en priorité des investissements publics vers l'appui aux dynamiques de production autonomes existantes afin d'accroître leur efficacité et leurs effets induits, et vers les actions structurantes comme la consolidation des organisations paysannes, le développement des systèmes micro financiers, la réhabilitation des pistes rurales et la gestion participative des infrastructures socio-économiques de base.

Les enquêtes réalisées en 2000 auprès des agriculteurs dans la perspective de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur rural, ont classé la libéralisation des filières au premier rang des causes de leurs difficultés. Les effets négatifs dénoncés sont :

- ✓ L'absence d'encadrement des producteurs,
- ✓ La hausse des prix des intrants,
- ✓ La chute des prix d'achat payés aux producteurs, et
- ✓ L'absence de financement.

En 2003, le Gouvernement du Cameroun a élaboré un document de stratégie de Développement du secteur rural. Ainsi, les politiques agricoles en cours visent principalement l'atteinte des objectifs de production définis dans le document de stratégie de développement du secteur rural et présentés dans le tableau 3 ci-après :

L'intervention affichée de l'État est organisée autour de sept axes stratégiques à savoir :

- ✓ Développer durablement les productions et l'offre des produits agricoles ;
- ✓ Gérer durablement les ressources naturelles ;
- ✓ Promouvoir le développement local et communautaire ;
- ✓ Développer les mécanismes de financement adaptés ;
- ✓ Développer l'emploi et la formation professionnelle agricole ;
- ✓ Gérer les risques d'insécurité alimentaire ;
- ✓ Développer le cadre institutionnel.

Ce document de stratégie est actuellement en cours de révision pour être en cohérence avec le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, qui est le cadre national du développement économique et social. Il reste néanmoins la base d'analyse la plus pertinente pour apprécier les actions menées par l'État et leur contribution pour lever les contraintes les plus fortes du secteur agricole au rang desquels figurent la capitalisation, l'accès aux moyens de production et l'écoulement des produits à des prix rémunérateurs.

Tableau 3. Objectifs de production agricole du Cameroun à l'horizon 2015

	Production (en milliers de t)				Croissance annuelle (en%)		
	Obs 2001	Est. 2005	Proj. 2010	Proj. 2015	2001/2005	2005/2010	2010/2015
<b>Céréales</b>	1 341	1 686	2 345	3 294	5.9	6.8	7.0
<b>R &amp; T</b>	3 517	3 836	4 916	6 319	2.2	5.1	5.2
<b>Légumineuses</b>	263	300	402	538	3.4	6.0	6.0
<b>Oléagineux</b>	209	239	321	430	3.4	6.1	6.0
<b>Légumes</b>	1 278	1 405	1 837	2 400	2.4	5.5	5.5
<b>Fruits</b>	2 019	2 282	3 067	4 076	3.1	6.1	5.9
<b>Huile de palme</b>	140	177	248	350	6.1	7.0	7.1
<b>Cacao</b>	123	140	188	280	3.3	6.1	8.3
<b>Café arabica</b>	10	10	13	15	0.0	5.4	2.9
<b>Café Robusta</b>	50	50	72	93	0.0	7.6	5.3
<b>Coton</b>	220	270	330	400	5.3	4.1	4.0

Source : Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) du Cameroun.

### 3.2 Caractéristiques du secteur agricole camerounais et enjeux spécifiques pour les mesures de soutien aux produits agricoles de base

#### A. Une production agricole vivrière en déphasage avec le rythme de croissance démographique

Après avoir atteint un pic de 5,9 % en 2007, le taux de croissance du secteur primaire est retombé à 2,7 % en 2009. Le taux de croissance de la population (3,4 %) est supérieur au taux de croissance de la production vivrière (2,8 %). Suite à la crise alimentaire qui a été à la base des émeutes de février 2008, l'État a proposé un plan d'urgence pour booster la production agricole des produits de consommation courante à savoir : le maïs, le riz, le manioc, la pomme de terre, le palmier à huile, le bananier plantain. Les mesures d'accompagnement ont porté sur la mise à la disposition des agriculteurs de semences et de plants de qualité, l'appui à la commercialisation des productions, la construction de magasins de stockage et de conservation.

En 2009, le sous-secteur agricole représentait environ 75,6 % du secteur primaire dont 68,8 % pour l'agriculture vivrière et 6,8 % pour les cultures d'exportation. Le marché des produits vivriers continue cependant d'enregistrer des tensions sur les prix. L'indice des prix des produits vivriers a connu une hausse de 13,6 % environ en 2009 contre 6,3 % en 2008. Cette situation est due au coût élevé du transport (mauvais état des routes) et à la pression exercée par la demande des pays voisins (Gabon, RCA, Guinée Équatoriale).

Le Cameroun reste toutefois dépendant des importations de maïs avec 427 288 tonnes en 2009 contre 470 947 tonnes en 2007 et 429 864 tonnes en 2006, représentant une enveloppe globale de 87 milliards de FCFA. En dehors du manioc, de la banane plantain et du maïs, dont les quantités produites ont augmenté significativement depuis 2005, suite à la mise en place des programmes spécifiques d'appui, les volumes des principaux produits vivriers sont restés quasi stagnants alors que la population actuelle d'environ 19 millions d'habitants croît fortement<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Le taux de croissance en 2010 est de 2,6 %.

Tableau 4. Évolution de la production des principaux produits vivriers de base (tonnes)

Années	Banane douce	Banane Plantain	Manioc	Macabo / Taro	Igname	Arachide	Riz	Sorgho	Mais	Pomme de terre
1991/1992	622.235	958.641	1.611.911	747.228	120.417	121.117	16.972	350.000	516.224	37.416
1992/1993	634.520	1.035.427	1.675.223	547.642	116.000	102.070	16.786	408.681	507.687	44.502
1993/1994	642.330	1.120.351	1.648.338	431.315	108.315	99.346	24.516	281.337	618.000	38.114
1994/1995	651.285	1.211.158	1.760.800	735.228	120.230	117.613	24.508	325.350	750.000	41.327
1995/1996	651.285	1.250.200	1.780.500	760.000	120.230	117.613	24.500	350.000	750.000	35.000
1996/1997	640.331	1.115.155	1.689.354	642.283	117.038		21.456	343.074	628.382	39271.8
1997/1998	512.265	892.124	1.773.822	513.826	122.890		22.643	240.152	502.706	49089.8
1998/1999	729.514	1.331.813	2.814.661	540.888	393.567	210.503	73.288	270.253	854.577	220.542
1999/2000		1.780.783	1.894.132	1.038.673	261.650	184.361	67.470	331.574	584.999	126.090
2000/2001	645746	1.199.820	1.960.503	1.056.294	268.387	203.587	42.065	511.780	813.461	133.407
2001/2002	692886	1.237.014	2.003.634	1.079.533	274.292	210.712	44.546	541.975	861.456	136.342
2002/2003	743466	1.275.362	2.047.714	1.103.282	280.326	218.087	47.175	573.951	912.281	139.341
2003/2004	797739	1.314.898	2.092.763	1.127.555	286.494	225.720	49.958	607.814	966.106	142.407
2004/2005	929950	2.012.548	2.393.801	1.352.693	343.270	346.448	58.369	828.832	1.050.396	133.811
2005/2006	969967	2.175.434	2.652.176	1.375.386	366.808	414.046	64.525	917.107	1.249.489	142.118
2006/2007	1024004	2.338.036	2.767.455	1.428.568	383.212	449.123	68.267	976.222	1.322.160	143.568
2007/2008	1078041	2.500.639	2.882.734	1.481.750	399.615	484.199	72.009	1.006.478	1.394.832	145.018

Source : Agristat MINADER, 2009.

Au Cameroun, les politiques de soutien concernent essentiellement les mesures inscrites dans la boîte verte de l'OMC à savoir :

- ✓ Les subventions à l'achat d'intrants ou à l'investissement pour les petits agriculteurs à faible revenu.
- ✓ Les subventions de crédit à l'agriculture (bonification de crédits) ;
- ✓ Le financement d'infrastructures collectives (irrigation, drainage, stockage) ;
- ✓ Le financement de la vulgarisation et de la formation agricole ;
- ✓ Le financement de la recherche ;
- ✓ Le financement des services de protection des végétaux ;
- ✓ La définition des normes et réglementations ;
- ✓ La constitution de stocks de sécurité alimentaire (Office céréalier etc.) ;

Concernant les importations de céréales, le Cameroun reste aujourd'hui très dépendant de la farine de blé qui bénéficie de taux préférentiels des tarifs douaniers et de la pression de puissants lobbies du secteur de la minoterie. Les importations de maïs se trouvent dans la même situation, ce qui affecte certainement la compétitivité du maïs produit localement. Des études ont été menées récemment sur

la possibilité de mettre en place une politique visant à incorporer les farines de patate ou de manioc (5 à 10 %) dans la fabrication du pain. Les résultats préliminaires font état de la résistance des minoteries qui évoquent entre autres (i) le manque d'assurance sur la régularité des approvisionnements et (ii) la nécessité de subventionner les nouveaux investissements en équipement qu'il faudrait mettre en place.

Certains produits maraîchers comme la tomate et les produits de substitution comme l'huile de soja par rapport à l'huile de palme font également face à la concurrence des importations.

De manière générale, malgré la mise en œuvre de politiques visant à diminuer les droits de douane sur les matières premières et les intrants, on remarque que certains coûts de transaction (transport et distribution notamment) ne permettent pas aux producteurs agricoles de tirer un revenu suffisant sur leurs produits.

### C. Un environnement de production encore peu incitatif

Une analyse rapide de la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole au Cameroun montre que le secteur des produits agricoles de base reste encore très fragile et peu incitatif. Les récentes émeutes de la faim qui ont eu lieu en 2008 sont assez révélatrices de la situation. Certaines contraintes sont récurrentes et portent sur :

1. La faible productivité des facteurs de production (le travail et le capital surtout) sur lesquels repose le développement de l'agriculture. La production des cultures vivrières en dehors des produits maraîchers se caractérise par des systèmes traditionnels extensifs ou semi extensifs utilisant peu ou pas d'intrants, couplés à une main d'œuvre vieillissante et rémunérant peu les facteurs de production.
2. L'absence d'une structure spécialisée de financement des investissements des activités agricoles (banque agricole) et l'insuffisance de l'appui de l'État en direction du secteur privé agricole pour la prise en main du développement agricole. Le secteur privé considère généralement que l'agriculture peut offrir des opportunités d'affaires mais les promoteurs intéressés font face à un manque de structure de conseil spécialisé et crédible, capable de les conseiller et de les accompagner dans l'élaboration de leur projet et la mise en œuvre de leur plan d'affaires (conseil technique, sécurisation sur le foncier, recherche du financement et maîtrise des risques etc.). Dans le cadre du nouvel organigramme du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en place depuis 2005, il a été créé une sous-Direction en charge des petites et moyennes exploitations agricoles et une autre sous-direction chargée de la promotion des entreprises privées. Le fonctionnement classique et administratif de ces structures, couplé au manque de moyens financiers et humains spécialisé et qualifiés, ne leur permet pas d'apporter le conseil et l'accompagnement dont a besoin le secteur privé. Le capital représente toutefois une contrainte majeure au développement de la production agricole. L'essentiel de la production des produits vivriers (environ 90 %) est assuré par de petites exploitations paysannes très faiblement capitalisées. Les conditions d'accès au crédit pour ces producteurs sont presque impossibles à satisfaire. Les établissements de micro finance présentés parfois comme la solution au crédit de proximité, imposent des conditions hors de portée des petits producteurs.
3. La quasi absence d'infrastructure de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation, qui a pour conséquence un déséquilibre dans la répartition de la valeur ajoutée générée au détriment des producteurs.
4. Le développement d'organisations de producteurs peu intégrées dans les filières malgré la volonté de l'État de promouvoir des relations « d'un type nouveau » entre l'administration et les paysans en « responsabilisant » les planteurs à travers le renforcement du mouvement coopératif.
5. L'existence d'une multitude de projets et de programmes dont les actions sont parfois peu ou pas coordonnées. Au-delà des indications faites dans les documents de politiques publiques (Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi (DSCE) et Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)), le pilotage de l'action concertée des partenaires au développement est peu conséquent. On assiste à la dispersion (saupoudrage) et à la duplication des interventions, conséquence de l'insuffisante concertation entre les administrations impliquées dans la mise en œuvre des programmes et projets, de l'incapacité des décideurs

à contenir les pressions politiques (gestion de la couverture territoriale) et de la volonté des partenaires au développement à projeter leur propre image. Ainsi, dans la plupart des cas, les stratégies de subvention de certains facteurs de production (engrais, plants, pesticides) ne sont pas toujours intégrées dans une dimension de développement et de pérennisation des moyens mis en place. Ceci pose le problème de suivi des résultats de développement des interventions et de leur durabilité (appropriation par les bénéficiaires).

6. L'inexistence d'un cadre global de gestion de l'ensemble des interventions de manière à capitaliser sur les acquis et à rendre compte des progrès réalisés par filière. Un travail est en cours en vue de la mise en place d'un programme sectoriel <sup>7</sup> qui se propose d'être le cadre de programmation et de suivi-évaluation de la stratégie sectorielle.

**Tableau 5. Programmes et projets du MINADER impliqués dans l'aide apportée aux chaînes alimentaires**

Nom du projet/programme	Axes d'intervention	Zones d'intervention	Autres observation
<p>1. Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA)</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations des producteurs de base</li> <li>• Associations socioprofessionnelles de producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du dispositif de conseil technique aux producteurs</li> <li>• Valorisation des potentialités et des productions des exploitations agricoles</li> <li>• Gestion conservatoire des ressources naturelles et préservation de l'environnement</li> </ul>	Territoire national	Initialement financé par la banque mondiale et le FIDA, le programme est actuellement financé sur ressource internes (BIP et PPTE).
<p>2. Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA)</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <p>Les EFA membres des groupements de producteurs, les groupements de producteurs et les organisations professionnelles agricoles de deuxième et troisième niveaux (union des GIC, Coopératives et Unions des Coopératives)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des organisations professionnelles de deuxième et troisième niveaux afin d'améliorer les services rendus aux EFA.</li> <li>• Financement des projets productifs des producteurs et de leurs groupements pour accroître la capacité des exploitations familiales.</li> <li>• Mise en place d'un dispositif d'appui conseil cogéré par l'État et la profession.</li> </ul>	Régions du Nord, de l'Adamaoua, du Sud, du Sud-Ouest et de l'Ouest.	Programme en cours et financé par l'AFD / ressources C2D
<p>3. Projet de Développement Participatif et Décentralisé du Grassfield (GP-DERUDEP)</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <p>Petits exploitants agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement agricole</li> <li>• Renforcement des capacités des services décentralisés du MINADER, des municipalités et des organisations socioprofessionnelles agricoles en matière de développement communautaire</li> <li>• Appui à la réhabilitation des routes rurales</li> </ul>	Région du Nord-Ouest	Projet financé par la BAD ; en cours d'exécution.
<p>4. Projet de Développement Rural de la Région du Mont Mbappit</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <p>Populations rurales /agriculteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures agricoles et rurales</li> <li>• Animation/Sensibilisation, formation des bénéficiaires et appui à la vulgarisation agricole</li> <li>• Acquisition d'intrants et équipements agricoles ;</li> <li>• Gestion et suivi/évaluation du projet.</li> </ul>	Département du Noun, Région de l'Ouest	Financé par la Banque Islamique de développement.
<p>5. Rumpi Area Participatory Development Project.</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <p>Populations rurales de la région du Sud ouest</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des acteurs ;</li> <li>• Amélioration de la production et de la productivité agricole ;</li> <li>• Amélioration de l'accès au marché et appui aux initiatives locales de développement ;</li> </ul>	Régions du Sud Ouest	Projet sur financement de la BAD

<sup>7</sup> Programme Sectoriel Agriculture Élevage (PSAE).

Tableau 5. Programmes et projets du MINADER impliqués dans l'aide apportée aux chaînes alimentaires (Suite)

Nom du projet/programme	Axes d'intervention	Zones d'intervention	Autres observation
<p>6. Programme de Relance de la Filière Plantain (PRFP)</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Producteurs de plantains individuels ou organisés en GIC ;</li> <li>• Pépiniéristes spécialisés en production de plants de bananiers plantains, individuels ou organisés en GIC ;</li> <li>• Petits transformateurs artisanaux de plantain ;</li> <li>• Petits commerçants de plantain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comblent le déficit de banane plantain au niveau national et sous-régional</li> <li>• Mise en place d'un réseau de pépiniéristes professionnels ;</li> <li>• Appui aux agriculteurs intéressés par la création d'une plantation de 0,5 à 1 ha.</li> </ul>	Adamaoua et les 7 régions méridionales du Cameroun	Financement PPTE en cours.
<p>7. Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petits exploitants agricoles et leurs organisations</li> <li>• Collectivités territoriales décentralisées</li> <li>• ONG partenaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des ressources naturelles de base</li> <li>• Intensification des cultures</li> <li>• Diversification des systèmes de production ;</li> <li>• Transformation et commercialisation des produits</li> <li>• Nutrition ;</li> <li>• Dispositif de veille, d'alerte et de réponse aux crises.</li> </ul>	Territoire national	Financement initial FAO et BIP MINADER
<p>8. Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB)</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <p>Petits exploitants agricoles et leurs organisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à l'élaboration des projets ;</li> <li>• Appui financier à la mise en oeuvre des microprojets éligibles des bénéficiaires ;</li> <li>• Formation des organisations des producteurs à la gestion des projets</li> </ul>	Territoire national	PNUD
<p>9. Programme National d'Appui à la Filière Maïs (PNAFM)</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petits producteurs de maïs et leurs organisations ;</li> <li>• Multiplicateurs de semences de maïs de variétés améliorées ;</li> <li>• Moyennes et grandes exploitations de maïs, mais exclusivement en termes d'équipement (appui à la mécanisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des multiplicateurs de semences de variétés améliorées ;</li> <li>• Appui aux microprojets des producteurs et renforcement des capacités des producteurs ;</li> <li>• Structuration et organisation des acteurs de la filière (chercheurs, multiplicateurs de semence, conditionneurs de semence, producteurs de maïs, fournisseurs d'intrants, commerçants, transporteurs, etc..).</li> </ul>	Territoire national	Projet sur financement PPTE en cours
<p>10. Programme de développement des racines et tubercules.</p> <p><b>Cibles / bénéficiaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculteurs ;</li> <li>• Organisations paysannes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des producteurs de racines et de tubercules;</li> <li>• Amélioration de l'accès des organisations de producteurs aux circuits locaux, nationaux et sous régionaux de commercialisation des racines et des tubercules;</li> <li>• Amélioration durable de l'accès des transformateurs à des technologies appropriées post-récolte et de transformation.</li> <li>• Contribution à l'intensification durable de la production de racines et de tubercules par l'utilisation des technologies améliorées.</li> </ul>	Extrême-nord, Adamaoua, et les 7 régions méridionales.	Projet en cours sur financement FIDA



### 3.3 Actions spécifiques menées par l'État en soutien aux filières vivrières au Cameroun

#### A. Actions de l'État sur le développement des productions et de l'offre de produits agricoles

Les principales actions de l'État ont consisté en :

- (i) la mise en place et la poursuite des projets et programmes de soutien aux filières stratégiques ;
- (ii) la signature des conventions avec les opérateurs nationaux et étrangers pour l'intensification des cultures stratégiques ;
- (iii) l'amélioration de la promotion des produits et la mise en place d'incitations par le biais de l'organisation de mini-comices et de foires agricoles à l'échelle régionale et nationale ;
- (iv) l'appui à la modernisation de la production par le développement de la mécanisation ;
- (v) la réhabilitation des fermes semencières nationales ;
- (vi) l'engagement sur instruction du Chef de l'État d'une réforme foncière pour assurer la disponibilité des terres en vue du développement d'une agriculture de seconde génération.

Les programmes de soutien aux filières stratégiques ont commencé avec le Programme National de Développement des Racines et Tubercules financé par le FIDA, auquel se sont ajoutés les projets financés sur ressources PPTTE. Ces instruments qui envisageaient tous d'abord la filière de manière intégrée ont surtout eu des résultats en termes de production. Les actions desdits programmes ont été complétées par des programmes transversaux et/ou des programmes régionaux et participatifs. Toutefois, l'évaluation faite à l'occasion du comice national organisé à Ebolowa du 17 au 22 janvier 2011 reste mitigée.

La réhabilitation des fermes semencières a été entreprise dans le cadre du programme « aide d'urgence », mis en place à partir de 2008 suite aux émeutes de la faim pour assurer la production des cultures sensibles (riz, maïs, bananier plantain et manioc). Une enveloppe financière de 5 milliards de francs a été consentie à cet effet. Ce programme a permis d'équiper les producteurs des filières indiquées en intrants agricoles (semences et plants, engrais, produits phytosanitaires) et en matériels agricoles, de promouvoir la consommation par l'organisation de foires régionales où le transport des producteurs et de leurs produits sont subventionnés par l'État pour permettre l'approvisionnement des grandes villes pendant les fêtes de fin d'année en vivres, et de réaliser la réhabilitation des fermes proprement dites. Le programme de réhabilitation prévoyait la réfection des bâtiments et équipements productifs, la sécurisation des terres et la relance de la production semencière dans les fermes concernées. Actuellement, 38 fermes ont été recensées et 10 d'entre elles ont été réhabilitées et sont à nouveau productives.

Certaines filières affichent des déficits trop importants obligeant le pays à recourir aux importations. C'est le cas des filières riz et maïs pour lesquelles l'État a opté pour la signature de conventions qui sont des accords-cadres accordant des facilités aux investisseurs privés, nationaux ou étrangers, pour assurer une production intensive dans les filières concernées pour réduire leurs déficits. Une convention a été signée avec des investisseurs chinois pour la production du riz sur près de 6 000 ha à Nanga-Eboko, une convention analogue a été signée avec des italiens pour une concession sur 2 000 ha dans la région du Nord. Deux investisseurs nationaux ont été installés dans la région de l'Adamaoua pour exploiter chacun 1 000 ha de maïs.

L'État entreprend actuellement une importante réforme foncière, avec pour ambition d'assurer la disponibilité en terre pour les grandes exploitations agricoles (agriculture de seconde génération), qui a été retenue comme option dans le DSCE. Cette option implique une nécessaire modernisation de l'outil de production et donc une utilisation accrue de la mécanisation. En matière de mécanisation, l'intervention de l'État se fait par la restructuration du Centre National D'études et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA), et l'entrée en production dès cette année de l'usine de montage de tracteurs d'Ebolowa.



La promotion de l'agriculture a été relancée par l'organisation du Comice agropastoral d'Ebolowa qui préfigure le retour des comices comme cadres pérennes de promotion, d'évaluation et de valorisation des activités agropastorales.

## **B. Action de l'État en matière de développement local et communautaire**

L'intervention de l'État se fait désormais dans le cadre de la décentralisation. Pour tenir compte de cette inéluctable option, l'État s'est employé à :

- (i) mettre en place des programmes régionaux et participatifs ;
- (ii) construire des infrastructures de base ;
- (iii) appuyer les initiatives d'autogestion des communautés rurales.

Les programmes qui viennent en appui à la décentralisation (projet GRASSFIELD, RUMPI, PARFAR, PADC), auxquels s'ajoutent les projets de développement rural sur financement de l'UE notamment à l'Est, à l'Extrême nord et dans le Nord-ouest contribuent surtout à la construction d'infrastructures rurales de base à savoir : les magasins de stockage, les points d'eau, les maisons communautaires, les aires de jeu, les périmètres irrigués, les ouvrages de franchissement, les points critiques, les pistes de collecte et les infrastructures éducatives et sanitaires.

Ces programmes appuient également les initiatives d'autogestion des communautés rurales, notamment par l'élaboration des plans de développement locaux, la mise en place des structures de gouvernance locale et la promotion des activités génératrices de revenu au profit des groupes vulnérables et particulièrement des femmes et des jeunes.

## **C. Action de l'État sur le développement des mécanismes de financement adaptés**

Les actions de l'État dans ce domaine ont consisté en :

- (i) l'amélioration des ressources budgétaires des administrations chargées de la production rurale ;
- (ii) la mise en place du Fonds de Développement du Cacao et du Café (FODECC) pour le financement des filières café et cacao ;
- (iii) la création prochaine sur instruction du Chef de l'État d'une banque agricole et d'une banque des PME sur financement public ;
- (iv) la prise en compte de la contrainte financière dans la mise en œuvre des activités des différents projets et programmes ;
- (v) la mise en place avec l'appui du FIDA d'un nouveau projet d'appui à la microfinance rurale.

En matière de financement, il a été noté une reconsidération de l'intérêt accordé par les pouvoirs publics à l'agriculture. Depuis 2007, on note une augmentation sensible du budget du Ministère chargé de l'agriculture, comme le montre le tableau 6 qui suit :

**Tableau 6. Évolution du budget du MINADER de 2007 à 2011**

Année	Montant en millions de FCFA
2007	40 129
2008	45 930
2009	55 251
2010	60 342
2011	72 000

Source: DRFP-MINADER

Ces ressources financières additionnelles affectées aux administrations rurales ont permis de subventionner les principales filières. Dans ce cadre, des aides ont été octroyées aux organismes sous tutelle tels que le SEMRY, l'UNVDA, la SODECOTON, la SODECAO, la MIDENO, la SOWEDA, l'UCCAO, le NWCA pour soutenir les productions dans leurs domaines et territoires respectifs. L'État accorde en outre des subventions aux petits producteurs organisés en GIC pour assurer le développement de leurs activités

L'intérêt nouveau pour l'agriculture peut également être confirmé par le retour des principaux bailleurs de fonds à savoir : la Banque Mondiale (financement du PACA à hauteur de près de 30 milliards de FCFA), l'Union Européenne, l'AFD par le biais des Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), où l'agriculture est retenue comme secteur de concentration du deuxième C2D. On relève également l'intervention significative du FIDA, de la BAD et de nombreux autres bailleurs de fonds.

Le financement étant considéré comme une contrainte majeure, la plupart des projets en tiennent compte en offrant des soutiens financiers sous forme d'équipements, d'intrants, de petits matériels et/ou de financements directs de microprojets et/ou microréalisations.

#### **D. Actions de l'État sur le développement de l'emploi et la formation professionnelle**

L'État a pris en compte le capital humain dans le développement de la production agricole. Si la formation des cadres incombe aux universités, l'émergence des métiers ruraux, nécessaire au développement de l'emploi, ne pouvait se faire sans la rénovation du dispositif de formation agricole. À cet effet, l'État a :

- (i) mis en place dans le cadre du C2D le Programme d'appui à la formation professionnelle (AFOP) dont la finalité est la rénovation du dispositif de formation agricole et professionnelle ;
- (ii) pris des initiatives en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs.

La rénovation du dispositif de formation agricole et professionnelle consiste, d'une part dans la formation et/ou le recyclage des formateurs, la mise en place des programmes de formation et des référentiels de métiers, et d'autre part dans la réhabilitation et la construction des infrastructures de formation agricole et professionnelle et l'aide à l'insertion des apprenants et diplômés.

### **E. Action de l'État en matière de gestion durable des ressources naturelles**

Les principales actions de l'État ont porté sur :

- (i) la mise en place d'un programme de conservation des sols dans les zones cotonnières ;
- (ii) la prise en compte de l'environnement dans le développement des productions ;
- (iii) le renforcement de l'homologation des pesticides à usage agricole et le contrôle phytosanitaire ;
- (iv) la prochaine mise en place d'un laboratoire d'analyse et de diagnostic.

Le projet ESA (Eau-Sol-Arbre) financé par le C2D intervient dans la zone cotonnière où le problème de la dégradation des sols s'est posé avec acuité. De manière générale, l'État encourage l'abandon de la culture itinérante sur brulis (avec assolement triennal) dont la période de conservation du sol est de trois ans, au profit de la culture intensive avec un horizon de conservation de dix ans. Certaines agro-industries (SOSUCAM), confrontées à la baisse des rendements réfléchissent déjà sur les techniques d'agriculture durable susceptibles d'assurer une conservation des sols pendant 25 ans.

La législation prévoit désormais que la mise en place des grands projets doit être précédée d'une étude d'impact environnemental. L'homologation des pesticides évite l'utilisation des pesticides à forts résidus, ce qui est favorable dans la perspective de l'avènement des APE où le contrôle de la qualité devient d'un grand intérêt.

### **F. Action sur les risques d'insécurité alimentaire**

L'intervention de l'État en matière de gestion des risques d'insécurité alimentaire a principalement porté sur les actions ci-après :

- (i) extension de l'office céréalier sur toute l'étendue du territoire ;
- (ii) mise en place d'une structure pour assurer les approvisionnements en produits de grande consommation (MIRAP ou Bureau de régulation des produits de consommation) ;
- (iii) relance du programme national de sécurité alimentaire ;
- (iv) intensification de la lutte contre les grands fléaux des vivriers.

L'office céréalier qui, au départ, se limitait aux parties septentrionales du pays, a construit de grands magasins où étaient conservés des produits achetés pour ravitailler les populations dans les périodes de soudure. Par la suite, les activités de l'office ont évolué pour prendre en compte la construction des greniers villageois pour aider les villageois à gérer eux-mêmes leurs stocks et à être moins dépendants de l'aide alimentaire. Cette initiative, dont les résultats ont été positifs dans la partie septentrionale, devra donc s'étendre dans la partie méridionale du pays.

L'insécurité alimentaire et, plus généralement, la question des approvisionnements, surtout des grands centres urbains, sont désormais des menaces à la paix civile qu'il faut considérer depuis les émeutes de la faim de 2008, dont les dégâts matériels et humains ont été très importants. C'est pourquoi le Président de la République a créé la MIRAP pour assurer l'approvisionnement en produits de grande consommation. La vocation de cette structure est d'offrir des débouchés à la production domestique, notamment à la production agricole, en achetant les produits, voire, en cas de déficit de production, en recourant à l'importation. Cette structure pourrait permettre le contrôle du déséquilibre entre la production et la consommation domestiques.

La relance du programme national de sécurité alimentaire est une initiative forte de l'État concourant à gérer les risques d'insécurité alimentaire. Ce programme après une phase pilote développée dans quatre régions doit s'étendre sur l'ensemble du territoire avec une participation financière importante de l'État (50 % du budget du programme). L'ambition du programme est de couvrir les zones présentant un risque d'insécurité alimentaire.

## G. Action en faveur du développement du cadre institutionnel

L'intervention de l'État s'est faite par le biais de :

- (i) la mise en place du programme AMO (Appui à la Maîtrise d'Ouvrage) ;
- (ii) l'appui au dialogue public-privé par la mise en place des cadres de concertation et la restructuration de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF) ;
- (iii) la promotion de la bonne gouvernance par l'avènement de la transparence et la culture des résultats.

Le programme AMO a renforcé les administrations impliquées dans la chaîne PPBS (Planification–Programmation–Budgétisation–Suivi). Cet appui se faisait par le biais d'un instrument appelé fiche technique contractualisée (FTC) où l'administration concernée établissait un programme annuel avec des objectifs et des résultats précis, indiquant les modalités d'intervention, les bénéficiaires, le chronogramme de mise en œuvre, les coûts et les délais de réalisation. Ainsi, les administrations du secteur rural ont été fortement équipées en moyens de locomotion, en matériels informatiques et de bureautique, et en autres équipements, et un appui important au développement de leurs activités a été apporté.

L'appui du programme a également porté sur la rénovation du dispositif de statistiques pour permettre une collecte régulière de l'information statistique pour que les prévisions sur le secteur agricole se fassent sur des données fiables. Un autre aspect du programme porte sur l'aide aux services décentralisés (délégations régionales à travers un programme d'amélioration des services, élaboré, soumis et validé avant financement par le programme AMO.

L'État a également encouragé le dialogue public-privé par l'aide à la mise en place de cadres de concertation État–Organisations paysannes. La restructuration de la CAPEF a été finalisée et son bureau complètement installé. Les instruments du dialogue avec l'État semblent donc être prêts à fonctionner.

## 4. Conclusion

Le constat que l'on peut faire actuellement est que l'État a exprimé clairement sa volonté de soutenir les filières de base par la mise en place d'un certain nombre d'initiatives supposées booster la production, ce qui est louable. Cependant le ciblage des interventions par filière et bassin est peu ou pas respecté et on assiste généralement à du saupoudrage destiné à contenter les acteurs politiques.

Les approches mises en place ne prennent pas en compte de manière holistique l'ensemble des fonctions des filières visées dans une logique de « chaîne de valeur » de manière à apporter des solutions et un accompagnement pratique aux acteurs dans le cadre de l'exercice des différents métiers, de l'organisation et de la professionnalisation des filières.

La chaîne transformation-commercialisation demeure dans ce cadre la moins maîtrisée et la plupart des projets et programmes d'intervention n'ont pas réussi à développer une expertise dans ce domaine pour fournir l'accompagnement souhaité par les acteurs.

L'accès au financement demeure une contrainte forte pour la mise en place des investissements productifs. La pratique actuelle consiste simplement à encourager les établissements de micro-finance à s'engager dans le financement de l'agriculture sans pour autant leur donner les moyens d'action nécessaires et la formation adéquate pour apprécier et suivre les projets de leurs clients.

Face à cette situation, il est normal de penser qu'un long chemin reste à parcourir pour faire des filières vivrières de base de véritables instruments de développement économique, de stabilité sociale et de lutte contre la pauvreté.

#### 4.1 La promotion des cultures vivrières, une nécessité pour le bien-être des populations

Les politiques actuelles en Afrique centrale semblent plus s'orienter vers le développement des produits vivriers du fait de nombreux facteurs parmi lesquels on peut citer :

- ✓ l'urbanisation, qui implique de nourrir une population croissante et dont le pouvoir de revendication peut être considérable (émeutes de la faim) ;
- ✓ la situation de nombreux pays où le secteur primaire, et particulièrement l'agriculture, du fait de la dotation en facteurs de production, constitue l'unique secteur compétitif vis-à-vis de l'extérieur dans un monde globalisé ;
- ✓ la stagnation du commerce international des produits de certaines filières stratégiques impliquant le développement de nouvelles filières ;
- ✓ les difficultés économiques des États caractérisées par une faible croissance, la recrudescence du chômage et la pauvreté, phénomène touchant surtout les zones rurales ;
- ✓ la prise en compte du risque écologique et la nécessité d'assurer une meilleure conservation des ressources naturelles.

Conscients de cette situation, les décideurs publics semblent avoir développé une nouvelle attitude vis-à-vis de l'agriculture en général, et plus particulièrement vis-à-vis de la production vivrière, compte tenu des effets démographiques, écologiques, économiques et politiques qui lui sont liés.

Cette perspective nouvelle, favorable à l'agriculture peut être observée à partir :

- du regain d'intérêt pour le financement de l'agriculture ;
- de la prise en compte de la diversification des cultures comme option stratégique dans la plupart des pays et/ou de la nécessité de promouvoir le développement des cultures vivrières ;
- du développement de la compétitivité des filières en levant notamment les contraintes endogènes et exogènes à la production et à la commercialisation des produits ;
- du développement des activités en aval des filières (conservation, transformation, facilitation de l'accès aux marchés) ;
- de l'amélioration du ciblage par la prise en compte de la chaîne de valeur des filières pour protéger les plus vulnérables ;
- de l'amélioration de l'insertion des filières porteuses sur les marchés aussi bien domestiques que régionaux et internationaux.

#### 4.2 Le regain d'intérêt pour le financement de l'agriculture

Les politiques agricoles ont été longtemps financées par l'aide au développement. Selon l'OCDE, entre 1973 et 2004, l'aide multilatérale reçue par le Cameroun en trente ans s'est élevée à environ 600 milliards de francs CFA. Toutefois, la volatilité de l'aide n'était pas favorable au développement d'actions structurelles porteuses. Deux périodes doivent être considérées : (i) une période interventionniste caractérisée par des dons ou emprunts bilatéraux et multilatéraux conditionnant directement la réussite ou l'échec des projets dans un contexte où l'expertise locale était assez faible, et (ii) une deuxième période qui a commencé dans les années 80 avant la fin des plans quinquennaux, au moment où l'État s'est trouvé en crise, d'où l'approche par projets.

Il faut rappeler que c'est dans ce contexte que les Organismes d'Aide au Développement ont introduit des consultants qui ont élaboré la plupart des politiques anciennes « passe partout », recommandées aux États africains parmi lesquels ceux d'Afrique centrale (PASA, SRP, PSSA etc.).

L'évaluation de ces politiques, qui dans le cadre de l'ajustement structurel ont été mises dans l'optique des OMD, n'a pas donné satisfaction. À la limite, les résultats, bien qu'importants par endroits, se sont avérés globalement décevants. Le financement a alors été identifié comme contrainte majeure du développement de l'agriculture en Afrique. C'est ce qui a amené les chefs d'États Africains à adopter la déclaration de MAPUTO accordant 10 % des ressources budgétaires nationales au développement de l'agriculture.

Dans le cas particulier du Cameroun, on a observé une amélioration significative des ressources budgétaires allouées à l'agriculture et au développement rural. Plus globalement, le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) du DSCE alloue près de 7 % des ressources au développement de l'agriculture contre près de 4 % seulement dans le DSRP.

### 4.3 Prise en compte de la diversification et développement des cultures vivrières

L'intérêt pour les cultures vivrières s'est accru pour des raisons économiques, sociales et politiques. L'OCDE remarquait en 2006 que la contribution de l'agriculture au PIB au Cameroun avoisinait 20%. Cette donnée structurelle est toujours actuelle et l'étude révèle que la contribution de l'agriculture vivrière est plus forte que celle des cultures de rente. C'est ce qu'illustre le tableau 7 ci-dessous :

**Tableau 7. Évolution sectorielle du PIB au Cameroun**

	Historique			Estimations		
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>PIB à prix constant</b>	4,5	4,0	4,0	3,7	2,7	3,9
- pétrolier	-4,0	-4,4	-5,0	-9,3	-9,7	6,2
- non pétrolier	5,5	4,9	4,9	4,9	3,6	3,7
secteur primaire	3,7	3,7	3,5	4,4	2,9	3,3
- agricole	3,7	4,7	3,4	4,3	3,4	4,1
vivrier	4,6	5,0	3,5	3,4	3,9	4,2
Produits d'exportation	-2,0	2,8	2,4	10,8	-0,2	3,0
secteur secondaire	1,0	0,8	0,5	-0,2	-1,9	3,1
secteur tertiaire	8,5	7,3	7,4	6,6	5,2	5,2

**Source :** MINEFI/Direction des Affaires économiques.

L'analyse sur la contribution à la croissance confirme la position privilégiée des cultures vivrières telle que le montre le tableau 8 ci-dessous :

**Tableau 8. Contribution sectorielle à la croissance du PIB, 2001-2006**

	Historique			Estimations		
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	0,8	0,7	0,7	0,9	0,6	0,7
Agricole	0,6	0,7	0,5	0,7	0,5	0,6
Vivrier	0,6	0,7	0,5	0,5	0,5	0,6
Produits d'exportation	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1
Secteur secondaire	0,3	0,2	0,2	-0,1	-0,6	0,9
Secteur tertiaire	3,3	2,9	3,1	2,8	2,3	2,3
<b>GDP</b>	<b>4,5</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>3,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,9</b>

Source : MINEFI/Direction des Affaires Économiques

Ce changement de priorité, intégrant désormais les cultures vivrières dans les politiques se traduit par :

- (i) un meilleur affichage de l'intérêt accordé aux cultures vivrières dans les documents de politiques économiques nationales et de politiques sectorielles ;
- (ii) la mise en place de nombreux projets et programmes d'appui aux filières qui apportent des soutiens multiformes aux producteurs pour renforcer leurs capacités et améliorer leurs résultats ;
- (iii) le renforcement de la compétitivité des filières en levant les contraintes exogènes à la production. Ceci passe par la création d'infrastructures de base productives et d'infrastructures de commercialisation, ainsi que le renforcement de l'équipement des producteurs, l'appui à l'organisation et à la structuration ;
- (iv) le désenclavement des bassins de production à travers la mise en place des programmes d'entretien des pistes et des routes rurales, l'aménagement des points critiques pour faciliter l'écoulement des produits vers les centres de consommation. Au niveau de la CEMAC, il faut noter la construction du réseau routier intégrateur qui permet de relier les pays entre eux ;
- (v) dans certains pays, à l'instar du Cameroun, des réformes visant à faciliter l'accès à la terre sont en cours ;
- (vi) le développement de la recherche agronomique intègre désormais des thèmes liés au développement des cultures vivrières et l'État investit énormément dans le soutien aux programmes nationaux de vulgarisation et de conseil agricole.

#### 4.4 Prise en compte de l'ensemble de la filière et soutien aux petits producteurs

La notion de chaîne de valeur est de plus en plus au centre des préoccupations. Cette démarche oriente les programmes d'intervention et permet de mettre l'accent non plus seulement sur la production, mais surtout sur le marché : avant de produire il faut vendre. Ainsi, les préoccupations des politiques s'orientent de plus en plus vers le partage de la valeur ajoutée. Il s'agit en effet de comprendre la formation des prix, d'améliorer l'efficacité des circuits de commercialisation, d'améliorer la qualité du produit, et d'appréhender les problèmes de réglementation des marchés, etc.

Un intérêt particulier est ainsi porté à la compréhension du comportement des opérateurs impliqués dans la chaîne de valeur en analysant l'ensemble de leurs activités. Ceci conduit à délimiter le champ d'intervention des agents pour comprendre leurs comportements et leurs stratégies. Il s'agit d'une approche systémique car l'analyse des interactions entre les agents économiques au sein de la filière et les différentes fonctions qu'ils assurent permet de comprendre le fonctionnement du système. De manière générale, chaque agent économique poursuit ses propres objectifs et développe ses stratégies propres pour satisfaire ses besoins. Le comportement d'un agent peut alors freiner la réalisation des objectifs de certains. C'est lorsque que le système fonctionne parfaitement que chaque acteur peut réaliser ses objectifs.

Pour les petits producteurs impliqués dans les filières vivrières, l'accompagnement doit intégrer les trois fonctions : production, transformation et commercialisation. Les politiques agricoles devraient viser à : (i) lever les blocages auxquels font face les acteurs ; (ii) créer un environnement incitatif et propice au développement de l'initiative privée ; (iii) permettre une saine concurrence entre les acteurs ; (iv) lever les freins au bon fonctionnement du marché et, (v) favoriser un partage équitable de la valeur ajoutée générée. Bref l'État joue dans ce cadre un rôle de régulateur de l'environnement économique et anticipe sur les tendances qui pourraient être préjudiciables à la performance de la filière.

En l'absence de la régulation par l'État, les petits producteurs resteront dans le cercle vicieux de la pauvreté. Ainsi, l'appui à l'organisation professionnelle et interprofessionnelle et le renforcement de leur capacité d'action et de négociation apparaît aujourd'hui comme un axe majeur de l'intervention publique.

#### **4.5 L'amélioration de la commercialisation des produits et l'intégration dans les marchés régionaux et internationaux**

L'État accorde un intérêt marqué au développement des échanges. En plus de la facilitation de l'écoulement des produits des zones de production vers les centres de consommation que constituent les zones urbaines, l'État construit des marchés, spécialement dans les zones frontalières.

Les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) en général, et ceux d'Afrique centrale en particulier sont engagés dans deux processus de négociation parallèles d'une importance cruciale pour leurs échanges et leurs politiques agricoles. D'un côté, les négociations multilatérales, sous l'égide de l'OMC, et de l'autre, les négociations bilatérales avec l'Union Européenne (UE) sur les Accords de Partenariat Économique (APE). Ces deux cadres de négociation sont particulièrement importants pour l'agriculture qui représente une part importante de l'économie des pays ACP. Toutefois, la position des pays n'est pas homogène compte tenu de l'importance relative du secteur agricole dans chaque économie, et des spécificités nationales dont il faut tenir compte.

Les enjeux de la négociation multilatérale agricole portent néanmoins en particulier sur les trois piliers de l'Accord sur l'agriculture à savoir : (i) l'amélioration de l'accès au marché par la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires ; (ii) les disciplines concernant l'utilisation de soutiens internes afin que les aides attribuées aux agriculteurs n'entraînent pas d'effet de distorsion sur les marchés ; et (iii) les disciplines relatives aux soutiens à l'exportation. Quant aux enjeux de la négociation des APE, ils portent principalement sur les produits qui peuvent être exclus des APE, sur le calendrier de mise en œuvre, mais aussi sur le volet développement qui est censé distinguer un APE d'un accord de libre-échange (ALE) classique.

La contrainte majeure pour les pays est que ces deux processus ne sont pas faciles à suivre car, d'une part, ils nécessitent des capacités humaines importantes, et d'autre part, les deux processus de négociation interviennent dans un contexte marqué par des changements importants dans les politiques agri-



coles et commerciales de l'UE (réforme de la politique agricole commune - PAC) ainsi que par d'autres processus de négociation bilatéraux ou régionaux impliquant les pays ACP.

L'État devra faire face aux deux grandes problématiques suivantes : (i) l'accès aux marchés des pays du Nord, et de l'UE en particulier; et (ii) la concurrence des importations en provenance des pays du Nord sur les marchés nationaux ainsi que sur les dynamiques d'échanges régionaux. À cet effet, l'enjeu sur le développement quantitatif et qualitatif des productions devient important, compte tenu de la persistance des barrières non tarifaires imposées par les normes diverses en vigueur dans les marchés ciblés. Les États sont désormais forcés d'investir dans la mise en place de laboratoire d'analyse et de diagnostic permettant d'assurer le contrôle de la qualité des produits et d'adopter des mesures strictes en matière d'homologation des pesticides et de leur utilisation compte tenu de la limite maximale de résidu (LMR) tolérée.

## 5. Bibliographie

Achancho, V et Bokagne F. (2006), La structuration du milieu professionnel, Colloque national sur l'économie sociale, MINPMEESA, Yaoundé.

André Monkam (2009). Étude sur les modalités de mise en place d'un mécanisme de financement efficace du Programme Sectoriel Agriculture Élevage (PSAE). MINADER.

Benoit Daviron et al. (2004). Manuel d'élaboration des Politiques Agricoles. *Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Editions du Gret.

Bokagne Félix, (2006) ; Évolution et situation actuelle de l'agriculture et de l'élevage. Rapport de synthèse. MINADER – OCDE - Projet « Appui à l'Agriculture Africaine » P3A.,

FAO, Chambre d'Agriculture, Debazou Y. (2004), Vers un mécanisme national d'action collective des agriculteurs paysans du Cameroun

Fongang Guillaume, (2009). La concertation Public/Privé dans le secteur agriculture élevage au Cameroun : État des lieux et perspectives. MINADER – MINEPIA – PSAE.

Herbel, D., Mkouonga, F., Bamou, E., Achancho, V, (2003). Manuel de formation à l'élaboration des politiques agricoles en Afrique. MAISONNEUVE & LAROSE, Paris.

MINADER –PNDRT (2006) Étude sur l'observatoire des racines et tubercules. Rapport de la première phase.

MINADER –PNDRT (2006). Report on monographic study of 12 selected markets for the market information system on root and tuber crops under the Douala antenna.

MINADER –PNDRT (2006). Diagnostic sommaire de la filière des R&T au Cameroun. Rapport Général.

MINADER – Projet appui à la Professionnalisation des organisations paysannes du Cameroun (APOPC). (2002). Résultats et impacts.

MINADER – Projet Professionnalisation Agricole et Renforcement Institutionnel (PARI), (2009). Rapport Bilan de fin de projet TCHUIANGA G. (2006), Rapport d'analyse du cadre institutionnel et réglementaire relatif à la structuration des organisations de producteurs en vue de l'institutionnalisation d'un dialogue Public- Privé pour le Développement Rural au Cameroun.

MINADER, (2009). Rapport d'exécution de la feuille de route.

MINADER (2004), Étude de l'Évaluation des résultats des résultats et de l'impact du Projet d'Appui au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA).

MINADER, (2005), Stratégie de Développement du Secteur Rural - volet MINADER, Yaoundé.

MINFI 2010. Loi des finances 2010. Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation, exercice 2009.

MINADER - Document du Programme d'Appui à la Relance de la filière Plantain.

- MINADER. Document du Programme d'Appui à la Relance de la filière maïs.
- MINADER - MINEPIA (2009). Document de définition d'un Programme Sectoriel Agriculture Élevage (PSAE).
- Norbert Monkam, (2006). Institutionnalisation d'un dialogue public, organisation de producteurs en vue de la définition des politiques publiques dans le secteur agricole. MINADER – OCDE - Projet « Appui à l'Agriculture Africaine » P3A.,
- OCDE. Dialogue Public-Privé dans les Pays en Développement : Opportunités, Risques et Préalables, Centre de Développement de l'OCDE.
- Pinaud N. ( ). Élaboration d'un cadre de négociation pour la définition des politiques agricoles (IRAM, CIRAD, SOLAGRAL).
- République du Cameroun – FIDA (2010). Document de formulation du projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PAFDA).
- République du Cameroun – Banque Mondiale (2009). Document du projet d'appui à la compétitivité agricole (PACA) ;
- République du Cameroun – C2D /AFD (2007). Document de présentation du Programme d'Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA).
- République du Cameroun - FIDA (2003), Rapport de Pré-évaluation du Programme National de Développement des Racines et Tubercules.
- République du Cameroun, (2003), Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.
- République du Cameroun, (2006), Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), Synthèse du Volet Agriculture et Développement Rural.
- République du Cameroun, (1990), Nouvelle Politique Agricole.
- République du Cameroun, (2006), Forum National des Organisations Paysannes du Cameroun. Document de Synthèse des propositions paysannes au cours des 58 Réunions départementales organisées dans les 10 Provinces.
- République Centrafricaine – Ministère du Développement Rural et de l'agriculture (2010). Fiche synoptique de présentation de l'Agriculture Centrafricaine.
- République du Gabon - Ministère de l'agriculture de l'élevage, de la pêche et du développement rural. (2010). L'Analyse des filières agricoles au Gabon : Principales contraintes à l'émergence d'organisations professionnelles agricoles fortes.
- République Centrafricaine – Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture. (2011). Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (SDRASA) 2011 – 2015.
- République Centrafricaine – Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture. (2010). Bâtir une vision dans le Secteur Rural en RCA : une synthèse des Documents de Politique et de Stratégie de Développement dans le Secteur Rural en RCA

